

Septembre 2012

# Les stratégies de développement économique dans les projets territoriaux de développement durable en Île-de-France



INSTITUT  
D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Départementale  
de l'Environnement et de l'Énergie







INSTITUT  
D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE

# Les stratégies de développement économique dans les projets territoriaux de développement durable en Ile-de-France

*Présentation des aspects théoriques et analyse de cas*

Septembre 2012

## **IAU Ile-de-France**

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15  
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02  
[www.iau-idf.fr](http://www.iau-idf.fr)

Directeur général : **François Dugeny**  
Département Economie et Développement Local.  
Directrice : **Anne-Marie Romera**

Étude réalisée par **Cristina Lopez** et **Anthony Hua**

Avec la collaboration de **Martin Hervouet**

Et le concours du pôle « **Développement Durable des territoires et Entreprises** » de la  
**Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie**

# Sommaire

Remerciements .....	4
Partie 1 Le développement durable/soutenable .....	5
I Le développement soutenable dans la théorie économique.....	5
1. L'économie de l'environnement ou « la croissance durable ».....	6
2. L'économie pour l'environnement ou « l'économie écologique » .....	10
3. Dans la pratique, l'approche « sensible » .....	12
4. La vision dynamique proposée par la mission Prospective du MEEDM.....	12
II Les entreprises au cœur du développement durable .....	15
1. La responsabilité sociale des entreprises.....	16
2. Les nouveaux modèles économiques d'entreprises .....	17
Partie 2 Les enjeux pour les démarches d'économie territoriale .....	23
I Les compétences des collectivités territoriales en termes de développement économique...	23
1. « Un serpent de mer » : la question de la clarification de la répartition des compétences entre collectivités territoriales .....	23
2. L'exemple de la compétence développement économique .....	23
3. Le développement économique : compétence exclusive des Régions après 2015 ? .....	24
II Les stratégies de développement économique territorial.....	25
1. L'évolution des fondements théoriques .....	25
2. Les enjeux posés par le développement durable.....	27
3. Exemples de leviers d'action mis en place par les collectivités pour le développement de l'économie verte et/ou durable .....	29
Partie 3 Les potentiels de l'économie verte en Ile-de-France par l'OCDE .....	33
I Le positionnement de la région Ile-de-France .....	33
II Les potentiels des filières vertes et verdissantes (OCDE) .....	38
1. Le bâtiment.....	39
2. Les transports.....	39
3. L'agriculture.....	40
4. Le secteur de l'énergie .....	41
5. Les déchets .....	42
Partie 4 Etude de cas sur une sélection d'Agenda 21 en Ile-de-France .....	45
I Méthodologie .....	45
1. L'échantillon .....	45
2. Sources d'information .....	45

3.	La grille d'analyse .....	46
II	Le cadre stratégique de l'économie dans les agendas 21 .....	49
1.	La place des enjeux économiques dans le diagnostic et le cadre stratégique.....	49
2.	L'analyse des plans d'action associés aux objectifs .....	51
III	Les éléments de démarche favorables à l'intégration de l'économie .....	54
1.	La volonté et la vision politique en matière de développement durable .....	55
2.	Un regard externe .....	55
3.	L'organisation interne au service de la transversalité.....	55
4.	La concertation avec les acteurs privés.....	55
IV	Une initiative innovante : l'Agenda 21 du canton de Genève.....	58
1.	Présentation du contexte et enjeux du territoire .....	58
2.	Le cadre législatif et le pilotage de l'Agenda 21.....	58
3.	Le projet Ecosite .....	59
V	Les pistes d'action à l'échelle régionale et locale .....	62
	Annexe I : Liste des collectivités de l'échantillon .....	66
	Annexe II : Liste des personnes rencontrées.....	67
	Bibliographie.....	68
	Quelques vidéos utiles .....	69

## Remerciements

Cette étude a été réalisée grâce au concours de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE). Nous tenons à remercier plus particulièrement Sylvie Blanc, Laurent Guinard, Denis Caumel et Jacques Pouye pour la richesse de leurs expériences et expertises. Nous remercions également les personnes qui nous ont accordés un temps d'entretien, pour la qualité des échanges.

Nous sommes également reconnaissants à Anne Marie Romera, Carine Camors, Carole Delaporte, Pascale Leroi, pour leurs relectures attentives qui ont contribué à l'amélioration du contenu de ce rapport.

Nous restons toutefois pleinement responsables du contenu de ce document.

# Partie 1 Le développement durable/soutenable

## I Le développement soutenable dans la théorie économique

La définition la plus consensuelle de l'économie verte est sans doute celle libellée par les Nations Unies : « *Une économie dont l'emprise à long terme sur l'environnement ne menace plus la pérennité du bien être des générations présentes et futures* ». Cette définition fait écho à celle du développement durable du rapport Brundtland en 1987 « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité,
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Cette définition consensuelle couvre, dans les faits, un large spectre de logiques économiques. Ces controverses s'inscrivent dans une histoire longue et sont pour la plupart liées à la dynamique du capitalisme (Vivien, 2007). Dans l'exposé qui suit, la prise en compte des enjeux environnementaux est la déterminante principale de ces remises en question.

Ces questionnements sur l'environnement en économie ont surtout émergé au début des années 70. Parallèlement à la première conférence internationale sur la préservation de l'environnement à Stockholm, le Club de Rome<sup>1</sup> dans le rapport Meadows, remet en question « le paradigme de la croissance exponentielle ».

En 1972, dans un ouvrage intitulé « Limits to Growth » et vingt ans plus tard, dans « Beyond the Limits », il y affirme que si les tendances économiques et environnementales se perpétuent, beaucoup de ressources naturelles seront épuisées, ce qui limitera, voire empêchera toute croissance future. Cette dynamique conduit inéluctablement selon lui à un état stationnaire.

Les chercheurs vont alors se questionner **sur les conditions de soutenabilité des dynamiques de croissance économique**, mais aussi, pour certains d'entre eux, remettre en question les fondamentaux de la notion de « développement ».

De ces différents courants de pensée, deux principales postures émergent (Vivien, 2007):

- l'une qui vise à la construction **d'une économie de l'environnement**. La théorie néoclassique qui fonde les modèles économiques actuels n'y est pas remise en question. La « crise de l'environnement » apparaît comme une période de transition et l'environnement est un objet économique en devenir, encore imparfait. L'enjeu central est de faire de l'environnement un bien économique comme un autre et de rechercher la configuration marchande idéale.
- l'autre aspire à **une économie écologique** : la « crise de l'environnement » est le symptôme d'un seuil franchi, d'une nouvelle époque de rareté qui frappe désormais le « capital naturel ». C'est l'économie qui doit s'insérer au sein des régulations écologiques. La logique économique doit, ici, céder le pas à d'autres logiques.

De ces deux postures découlent des modèles économiques et des priorités d'action différentes.

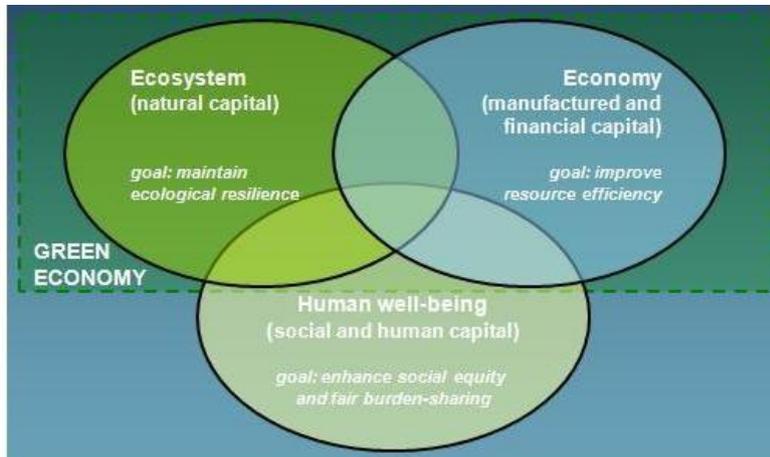
---

<sup>1</sup> Le Club de Rome est un groupe de réflexion composé de scientifiques, de fonctionnaires nationaux et internationaux, d'économistes et d'industriels de 53 pays, développés ou non.

## 1. L'économie de l'environnement ou « la croissance durable »

L'économie de l'environnement considère les enjeux environnementaux comme la conséquence de l'imparfaite intégration de la valeur de l'environnement dans le fonctionnement du modèle économique existant.

**Représentation de l'économie verte par rapport au bien-être et au capital naturel :**



Source : Vivien 2005

Selon les économistes néoclassiques, la « crise de l'environnement » observée à partir de la fin des années 1960 témoigne du fait que l'environnement ait changé de catégorie analytique, devenant un bien rare et non gratuit.

Les premiers travaux de recherche en la matière vont donc naturellement porter sur l'évaluation économique de l'environnement.

### **L'approche analytique néoclassique est essentiellement microéconomique.**

L'économie est pour eux un ensemble de marchés interdépendants où producteurs et consommateurs supposés « rationnels » cherchent à maximiser respectivement leur profit et leur bien-être. En situation de concurrence pure et parfaite sur le marché, l'agrégat de ces maximisations conduit à un équilibre général.

Ces comportements sont caractérisés par la recherche d'une optimisation sous contrainte : maximisation du profit sous contrainte technique pour l'entreprise et maximisation de sa satisfaction sous contrainte budgétaire pour le consommateur.

Pour que le jeu des équilibres opère, les biens et services doivent s'échanger sur un marché de concurrence pure et parfaite, qui est le cadre idéal dans lequel l'économie fonctionnerait de manière « parfaite ». Les hypothèses de cette concurrence sont alors au nombre de cinq.

Les trois premières représentant la dimension « pure » et les deux dernières la dimension « parfaite » de la concurrence :

- L'atomicité : le nombre d'acheteurs et de vendeurs sur les marchés doit être très grand ; à tel point qu'aucun acteur n'en retire une quelconque position stratégique, notamment en ce qui concerne les prix
- L'homogénéité des produits : les produits échangés sur un marché sont identiques en termes de caractéristiques et qualitativement parlant. Un produit sensiblement différent sera alors considéré comme un produit d'un autre marché
- La transparence de l'information : l'information sur les agents et le produit est disponible pour tous, de manière gratuite et immédiate.

- La libre entrée et sortie sur le marché : tout nouvel acteur peut à sa guise et sans entrave entrer et sortir d'un marché. Ainsi, cette condition suppose qu'il n'y ait pas, par exemple, de protectionnisme.
- La libre circulation des facteurs de production (machines et hommes) : les machines et les hommes se dirigent spontanément, sans coût ni entrave, vers les marchés où la demande est excédentaire à l'offre.

Dans la pratique, ces conditions ne sont toutefois jamais toutes vérifiées en même temps. C'est ainsi que la recherche économique fut portée sur les situations économiques et l'analyse des comportements des agents lors de la levée d'une ou de plusieurs de ces hypothèses.

Si l'environnement pose un problème à l'économie dans le cadre de cette analyse, c'est parce qu'il crée des externalités qui ne sont pas intégrées dans ce système économique. Ces externalités ne font pas l'objet de compensation monétaire pour les dommages encourus ou les bénéfices occasionnés. On parle ainsi d'externalités positives ou négatives.

L'exemple le plus répandu de l'externalité négative est celui de la fumée d'usine qui pollue son voisinage, sans que le propriétaire de l'usine ne dédommage ce dernier. Le calcul des agents, et donc les prix et l'équilibre de ces marchés sont faussés.

D'où la nécessité de faire entrer à l'intérieur de la sphère marchande ce qui, au départ, lui était extérieur en donnant un prix aux ressources naturelles et aux pollutions ; c'est ce que les économistes appellent « l'internalisation des externalités ».

C'est en ayant à l'esprit cet arrière-plan théorique que l'on peut comprendre la manière néoclassique de mener l'analyse économique de l'environnement. **L'environnement est le cas typique d'une imperfection du marché, d'une externalité non prise en compte qui se glisse dans la perfection supposée du « marché de concurrence pure et parfaite ».**

L'enjeu central de l'économie de l'environnement est de rétablir « un signal prix » qui permette aux agents économiques de confronter leurs préférences ou de négocier autour du bien être que leur apporte l'environnement.

Il y a en théorie trois causes à cette sous-évaluation (Arrow et al. 2004) :

- des droits de propriété mal définis,
- des externalités mal comprises,
- des subventions publiques mal ciblées.

Les instruments économiques pour corriger cette sous-évaluation, peuvent porter à débat mais leur objectif prioritaire est le rétablissement d'un signal prix qui permet d'internaliser les externalités et de préserver la qualité de l'environnement.

Le protocole de Kyoto est un de ces instruments économiques. Et pour y faire suite, l'UE, dans le cadre de l'objectif facteur 4 à 2050<sup>2</sup>, a introduit, en 2005, un système additionnel à celui de Kyoto, d'échange de « permis d'émission ». Ce système européen d'échange de quotas permet de déterminer un prix aux émissions de carbone. Il est appelé European Union-Emissions Trading Scheme (EU-ETS).

Le mécanisme est le suivant : les gouvernements de l'UE délivrent aux entreprises du secteur industriel et énergétique des quotas d'émission, grâce auxquels ces dernières sont autorisées à émettre des gaz à effet de serre jusqu'à un certain plafond. Les entreprises qui n'utilisent pas l'intégralité de leur quota peuvent vendre leur surplus à celles qui souhaitent éviter les amendes très élevées qui sont infligées en cas de dépassement du plafond d'émission insuffisant. Ce système couvre actuellement les émissions de CO<sub>2</sub> de plus de 1000 sites industriels français.

Dans les faits, si le marché est efficace pour allouer les quotas aux entreprises selon leur efficacité dans la réduction de la pollution, il se révèle très volatile, du fait de la spéculation financière, ce qui tend à brouiller les signaux économiques. En mai 2012, le prix tournait autour de 6€ / la tonne équivalent CO<sub>2</sub> pour les quotas européens et autour de 5€ / la tonne de CO<sub>2</sub>

<sup>2</sup> Objectif de réduction des GES par 4 à l'horizon 2050.

équivalent pour les quotas de Kyoto, ce qui, pour bon nombre d'observateurs, est très largement insuffisant et n'incite pas à un investissement massif vers une économie sobre en carbone.

En outre, le mécanisme ainsi créé ne couvre qu'une partie, en fait minoritaire, des activités économiques émettant des GES ; le transport, le bâtiment et l'agriculture notamment ne sont pas couverts. Enfin, ce système de marché ne dégage aucune recette publique, puisque les quotas d'émissions sont distribués gratuitement aux entreprises. Le système devrait évoluer dans ce sens en 2013 et être un peu élargi, notamment au transport aérien. Enfin, pour être plus efficaces, ces dispositifs « coasiens » devraient être complétés par un recours complémentaire à une fiscalité carbone (la solution pigouvienne), pour certains économistes.

**Le deuxième postulat du modèle économique néoclassique porte sur l'adéquation potentielle entre la dynamique de croissance économique et la protection de l'environnement.** Cette dynamique idéale repose sur un postulat majeur celui de la substitution entre les différentes formes de capitaux.

En effet, les capacités de production sont constituées des stocks d'équipements (capital physique), de connaissances et de compétences, du niveau général d'éducation et de formation (capital humain), ainsi que du stock de ressources naturelles disponibles (le capital naturel). **Ces capacités de production selon les néoclassiques sont substituables entre elles.** Et pour que la dynamique de croissance soit soutenable dans le temps, le niveau global de la capacité à produire doit rester constant au fil des générations, et la composition entre ces différentes formes de capitaux importe finalement peu.

En d'autres termes, le capital physique peut venir se substituer au capital humain (une machine peut venir remplacer des hommes dans le processus de production). Le progrès peut également permettre de substituer du capital naturel par du capital physique (la technologie peut venir palier un défaut de ressources naturelles).

Ce qui est important c'est que les sociétés transmettent à travers le temps une capacité à produire « du bien-être » économique, au minimum égal à celui des générations présentes. Selon Robert Solow, c'est un échange qui se fait à travers le temps. La génération présente consomme du « capital naturel », mais elle lègue en contrepartie aux générations futures davantage de capacités de production sous forme de stocks d'équipements, de connaissances et de compétences.

Dans ce processus, **l'innovation** joue un rôle central car elle doit permettre la substitution entre les différentes formes de capital. Cette dynamique de substitution doit être financée pour certains économistes par la rente des ressources naturelles épuisables (qui doit être réinvestie dans du capital technique via un système de taxation ou fonds d'investissement spécifique). Pour d'autres théoriciens, c'est au marché à encore de décider de l'allocation des ressources. Finalement, la résolution des enjeux environnementaux tient essentiellement dans notre capacité à innover et à substituer au capital naturel, d'autres formes de capitaux pour maintenir notre capacité à produire à travers le temps.

Cette dynamique de substitution se vérifie pour certains économistes dans l'évolution de la protection de l'environnement dans les processus de développement des pays.

Krueger (1993) a ainsi analysé la corrélation entre la croissance économique et les évolutions environnementales contemporaines en rapprochant le revenu par habitant et les mesures concernant un certain nombre de pollutions de l'air et de l'eau.

Selon cette étude, au début, il y a peu d'émissions polluantes, du fait de la faible production. Puis les débuts mal maîtrisés de l'industrialisation provoquent un surcroît de pollution. Enfin, les moyens financiers dégagés par l'augmentation de la richesse, le poids croissant des services (thèse de la dématérialisation) et les changements des préférences des individus (plus portés vers la qualité de la vie à mesure que leur revenu individuel augmente) permettent de réduire les émissions de polluants. Ainsi, l'augmentation de revenu générée par la croissance contribuerait à modifier les aspirations des individus, lesquels sont plus enclins à faire pression sur les gouvernements pour exiger la mise en œuvre de politiques environnementales.

Cette corrélation entre la croissance économique et la prise en compte de l'environnement trace ainsi dans le temps une « courbe en U inversé » - ce que certains auteurs désignent comme une « courbe de Kuznets environnementale ».

En d'autres termes, la structure de l'économie se modifie à mesure des progrès de la technique et de leur diffusion dans de nouveaux secteurs d'activité. Les industries nouvelles prennent le relais d'industries anciennes et fournissent aux capitaux de nouvelles possibilités d'investissement. Ainsi la dynamique de croissance, nourrie par l'innovation et la substitution entre capitaux, permet de lever les « contraintes environnementales ».

Certains économistes, dont Eloi Laurent, voient plusieurs limites à ce modèle

- cette analyse empirique est vérifiée seulement en partie : notamment pour des polluants qui ont des impacts locaux et à court terme comme le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>). Mais l'évolution des rejets de CO<sub>2</sub> ou la production des déchets ménagers sont eux, corrélés positivement aux quantités produites. Ou en d'autres termes, ces quantités augmentent avec la croissance du PIB par habitant.
- par ailleurs, cette analyse ne prend pas en compte l'irréversibilité potentielle des dommages causés à l'environnement. La notion de seuils environnementaux à ne pas franchir est absente du modèle.
- enfin, les réductions de pollutions constatées dans certains pays développés sont en partie dues à la délocalisation de la production industrielle polluante sous d'autres latitudes et non à une prise en compte accrue des problématiques environnementales dans les processus de production.

#### En résumé :

Dans cette version de la soutenabilité, qui est qualifiée de « faible », les contraintes environnementales qui pèsent sur la dynamique économique ne sont pas très contraignantes. Le capital naturel est substituable et sa dégradation peut être compensée par la création de capital technique. On y réaffirme le primat de la croissance, la confiance dans le progrès technique et le jeu des prix sur un marché de concurrence pure et parfaite pour soutenir une dynamique de croissance durable.

La crise de l'environnement est conjoncturelle et apparaît comme une période de transition où l'environnement devient progressivement un objet économique (avec un prix et des droits de propriété clairs).

L'intervention des pouvoirs publics est jugée stratégique dans la prise de relais entre les différentes formes de capital et dans la diffusion des informations sur les réserves disponibles de ressources naturelles et d'innovations techniques disponibles.

Elle est également déterminante dans la définition d'une fiscalité efficace et équitable au travers des taxes, des droits à polluer, sur le juste taux d'actualisation des actifs environnementaux qui détermine la préférence pour le présent au regard des générations à venir.

## 2. L'économie pour l'environnement ou « l'économie écologique »

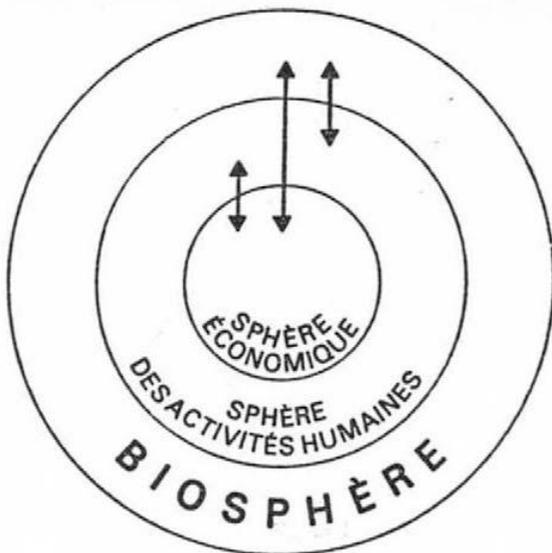
En parallèle du développement de l'économie de l'environnement, une autre posture se développe à partir du milieu des années 60, notamment avec des économistes comme Boulding [1966] et Georgescu-Roegen [1966].

La question environnementale remet en question selon eux les cadres théoriques et conceptuels de la théorie néoclassique.

A partir de la fin des années 1980 et du début des années 1990, ce courant de pensée est baptisé *Ecological Economics*. Alors que l'économie de l'environnement vise à faire entrer les objets environnementaux à l'intérieur de la logique économique héritée de la révolution industrielle, l'économie pour l'environnement ou l'économie écologique se donne pour objectif d'insérer l'économie au sein des régulations écologiques.

Le système économique, organisé autour de la production et de la circulation des richesses, noue des échanges avec la biosphère via des dimensions matérielles et énergétiques. C'est l'économie qui est insérée dans le système écologique et qui de ce fait est contrainte quantitativement.

**Schéma des trois sphères présenté par René Passet (1979):**



Source : *L'économie et le vivant*

Derrière ce principe commun, il existe néanmoins des projets politiques très différents, selon le rôle et la place que l'on entend donner aux acteurs publics ou privés.

L'approche analytique est principalement macroéconomique. Alors que la microéconomie va étudier les comportements individuels des différents acteurs de l'économie, la macroéconomie va en revanche étudier **les agrégats économiques** que sont l'investissement, le revenu, la consommation ou le chômage par exemple.

La macroéconomie traditionnelle s'intéresse à la circulation des richesses au sein du système économique. Elle cherche à étudier les relations entre ces différents agrégats sans véritables préoccupations des ajustements au niveau individuel.

L'idée des économistes écologiques, et d'Herman Daly en particulier, est d'étendre cette perspective macroéconomique à des considérations écologiques. Le circuit économique y est considéré comme interdépendant et ouvert sur l'environnement : il y puise des matières premières et de l'énergie, les transforme pour produire des biens et des services, et rejette des effluents et des déchets dans l'environnement.

La croissance n'y est pas jugée sur des critères économiques mais sur des critères physiques et la question posée est celle des limites quantitatives : jusqu'à quel seuil est-il rationnel de faire croître le système économique ? A partir de quel moment cette croissance économique va-t-elle se faire au détriment de l'environnement et des dommages induits aux individus ?

Pour les économistes écologiques, la dynamique vers le développement soutenable n'est pas garantie par la substitution entre les différentes formes de capital. Les capitaux sont complémentaires et non substituables.

La soutenabilité « forte » du modèle de développement repose donc sur la nécessité de maintenir dans le temps un stock de capital naturel critique dont les générations futures ne sauraient se passer (Faucheux, 1999). L'objectif est de déterminer le « rendement durable maximum » autrement dit la consommation maximale de ressources renouvelables qui peut être indéfiniment réalisée à partir du stock de ressources existant.

Si ce principe est simple en théorie, sa traduction concrète l'est beaucoup moins. Car elle suppose de déterminer les limites à l'exploitation des ressources naturelles, de définir ensuite les conditions de répartition de cette contrainte au sein de la société qui soient les plus équitables possibles et de préciser, enfin quelles sont les institutions qui permettront aux acteurs économiques de prendre des décisions optimales en fonction de ces différentes contraintes.

Dans cette optique, Herman Daly (1990) retient quelques principes de précaution :

- 1) les taux d'exploitation des ressources naturelles renouvelables doivent être égaux à leurs taux de régénération ;
- 2) les taux d'émission des déchets doivent être égaux aux capacités d'assimilation et de recyclage des milieux dans lesquels ces déchets sont rejetés ;
- 3) l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables doit se faire à un rythme égal à celui de leur substitution par des ressources renouvelables.

#### En résumé :

**Dans cette notion de la soutenabilité qui est qualifiée de « forte », l'environnement est un objet écologique en cours d'évolution, qui a tendance à se réduire et à se dégrader. La « crise de l'environnement » est le symptôme d'un seuil franchi, d'une nouvelle époque de rareté qui frappe désormais le « capital naturel » non substituable. Ces postulats imposent une refonte des modèles économiques et notamment de la révision des indicateurs macroéconomiques traditionnels (PIB, taux de croissance,...).**

**L'intervention publique privilégiée par les théoriciens de l'économie écologique est celle d'une politique qui s'appuie sur le principe de précaution, qui doit privilégier des instruments établissant des contraintes quantitatives, à l'aide d'autorisations, de permis, pour encadrer les activités économiques.**

### 3. Dans la pratique, l'approche « sensible »

L'économie « durable » revêt des réponses différentes : du soutien à la poursuite de la croissance et de l'accumulation du capital à des remises en cause radicales des catégories, valeurs et objectifs de l'économie.

En 1992, les représentants de la sphère économique au sommet de Rio ont proposé une approche de la durabilité centrée sur l'économie, la croissance et les intérêts à court terme (économie de l'environnement) quant au contraire, les écologistes ont le plus souvent défendu une approche de la durabilité qui considère la sphère écologique comme un facteur limitant de l'expansion humaine (économie pour l'environnement ou écologique).

Entre ces deux voies, libellées volontairement de manière caricaturale, la plupart des stratégies de développement durable développées depuis 20 ans se situent dans une voie intermédiaire que les anglo-saxons qualifient parfois de « sensible » qui mêle à la fois la recherche d'un nouveau modèle de croissance, la réflexion sur les fins et moyens de l'économie, mais aussi sur l'adaptation des outils néoclassiques de développement économique appliqués aux principes de précaution de l'économie écologique.

On retrouve cette stratégie mixte dans les préconisations du rapport Stern qui affirme qu'en situation d'incertitude (sur la dynamique de l'environnement et les conséquences de sa dégradation) et d'irréversibilité (de l'évolution de l'environnement), il est préférable de préserver encore d'avantage l'environnement pour conserver des marges de manœuvre dans le futur. Dans cette analyse, il fait converger l'approche coût/bénéfice avec le principe de précaution. Et selon son analyse, il en coûterait 1% par an du PIB mondial pour stabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) à 550 ppm de CO<sub>2</sub> d'ici à 2050 alors que le coût potentiel de l'inaction serait quant à lui de 5% à 20% du PIB mondial par an.

**Ces questionnements sur le modèle économique se retrouvent inéluctablement dans les choix des indicateurs pour mesurer les performances économiques.** La commission Stiglitz dans son rapport en 2008 s'est attaquée à l'étalon PIB, d'autres remettent en question la mesure même de la satisfaction ou du bien-être des individus.

Pour l'économiste anglo-saxon Tim Jackson, la prospérité dépend de certaines consommations matérielles : nous nourrir, nous loger, nous vêtir. Seulement, ce que nous faisons en tant que consommateurs va au-delà. Il s'agit donc de remettre en question la notion de « satisfaction du consommateur » à la base du modèle économique existant. Certains penseurs de l'écologie politique sont pour l'élaboration d'une norme du « suffisant ».

Bien au-delà de la prise en compte des enjeux environnementaux, ces recherches interrogent les liens économiques, psychosociologiques, éthiques qui unissent la production, la consommation, l'organisation du travail mais aussi la répartition dans le temps (entre les générations) et l'espace (à l'échelle planétaire). Car ces enjeux mettent en tension les rapports entre les pays en développement et développés.

### 4. La vision dynamique proposée par la mission Prospective du MEEDM

Les enjeux économiques au regard du développement durable se pose également comme une problématique de dynamique ou en d'autres termes, d'accompagnement de trajectoire. **Pour le MEEDDM, il s'agit à court et moyen terme de relier l'économie actuelle à l'économie verte ou durable via une trajectoire qui soit « praticable » et génératrice d'activité, d'emplois et de bien-être.**

La Mission Prospective du MEEDDM pilote ainsi, cinq programmes de recherche dont un, traite spécifiquement des hypothèses et enjeux de transition à long terme de l'économie française.

Ces travaux de prospective s'appuient **sur 6 hypothèses** qui se traduisent par une échelle d'action privilégiée (décentralisée, centralisée ou globalisée) et par le rôle respectif conféré aux logiques économique et écologique.

Les scénarios de trajectoire de l'économie à l'échelle nationale par le MEEDDM :

	<i>Echelle d'action privilégiée pour la transition</i>		
<i>Orientation prédominante</i>	<b>Processus décentralisé</b>	<b>Processus centralisé</b>	<b>Processus globalisé</b>
<b>Economicisation</b> du débat environnemental	Scénario A Changement organisationnel	Scénario C Changement technique	Scénario E Changement géopolitique
<b>Ecologisation</b> du débat économique	Scénario B Changement social	Scénario D Changement institutionnel	Scénario F Changement géoculturel

Quand les initiatives locales sont prédominantes, on distingue 2 scénarios :

- **Le scénario A repose sur un changement organisationnel.** Ce changement naît pour l'essentiel de la **création de "synergies" entre acteurs multisectoriels** réunis au sein d'une filière ou d'un territoire, d'une coopération croissante entre acteurs de différents secteurs ou différents niveaux et par une mutualisation partielle des ressources. On assiste à l'émergence de **nouveaux modèles économiques** entre les entreprises (écologie industrielle, modèle serviciel, économie de la fonctionnalité) qui donnent lieu à une reconfiguration des relations producteur-consommateur et nécessitent une redistribution partielle des droits de propriété. **Les pouvoirs publics jouent à la fois un rôle de catalyseur en soutenant l'expérimentation (logique d'essais-erreurs) et en consolidant les processus d'apprentissage (information, formation).**
- **Le scénario B donne la priorité au changement social** revendiqué à l'échelle des pratiques individuelles ou communautaires au nom d'une éthique des "besoins" (sobriété) ou de la "qualité de vie" (convivialité). Cette transformation passe notamment par la pratique localisée de **nouveaux rapports au travail et à l'échange économique : coopératives, monnaies locales, phénomènes de démarchandisation.** Dans certains secteurs ou certains territoires, un rôle de plus en plus important peut ainsi être confié à l'économie publique, l'économie domestique, l'économie sociale et solidaire ou l'économie de la gratuité. **Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer dans les processus de démultiplication et d'accompagnement du "community building".**

Les deux scénarios suivants donnent un poids beaucoup plus important aux transformations à grande échelle permises par une intervention centralisée :

- **Le scénario C est marqué par la prédominance sur le marché, d'innovations technologiques.** Il n'y a pas de changement de modèle économique mais **un passage à une industrie propre.** Cette trajectoire est décrite par Mathieu Flam et Patricia Crifo, comme un processus de création destructrice, au cours duquel de nouveaux produits et de nouvelles activités apparaissent, au détriment d'anciens produits ou d'anciennes activités, plus polluantes. **L'intervention publique joue un rôle décisif de soutien à l'innovation mais aussi d'orientation des trajectoires de l'offre (R&D, infrastructures) et de la demande (signal-prix).**
- **Le scénario D est porté par un changement institutionnel** qui permet un réagencement du système économique au profit d'une gestion environnementale. **Les enjeux d'indépendance et de sécurité légitiment une gestion centralisée des ressources jugées "critiques".** Des "ajustements aux frontières" sont également nécessaires, à l'échelle européenne, pour s'émanciper des formes non soutenables de la concurrence, et éviter le dumping social et écologique.

Enfin, les deux derniers scénarios supposent un processus globalisé :

- **Le scénario E envisage un changement global de régulation économique** et une gouvernance globale en matière environnementale (normes, marchés de droits, conseil de sécurité) au niveau mondial.

- **Le scénario F explore** enfin l'hypothèse d'une transformation géoculturelle tendant à instituer, à toutes les échelles, la reconnaissance du caractère critique des limites à la soutenabilité du "village global". **Un système global de rationnement** (ni négociable ni échangeable) assure la protection des composantes de l'environnement terrestre reconnus comme "biens publics mondiaux".

**En résumé :**

Le modèle économique a souvent été mis en avant comme étant la cause des problèmes environnementaux et sociaux. L'épuisement des ressources, la perte de biodiversité, le creusement des inégalités, la course au profit, la perte de solidarité illustrent souvent les impacts des activités économiques.

L'économie apparaît rarement comme un potentiel moteur de changement. Il existe des pistes pour que l'économie soit au service du développement durable mais le débat reste entier sur la façon d'y arriver.

Dans la pratique, il existe une mixité d'approches. Les politiques économiques oscillent entre une approche néoclassique (fondée sur le progrès technologique et le libre marché) et des nouvelles approches qui plaident pour l'intégration parfaite de l'économie à la biosphère.

Cette mixité d'approches se retrouve aux différentes échelles d'intervention (macro et micro). Et la question de l'articulation se pose à la fois dans le temps, dans l'accompagnement de la dynamique de transition, entre les objectifs à court, moyen et long terme mais aussi entre les différentes échelles d'intervention (entreprises / territoires notamment).

## II Les entreprises au cœur du développement durable

Pour compléter cette vision des enjeux macroéconomiques et dynamiques, la partie qui suit propose de regarder la façon dont les entreprises intègrent à leur tour les enjeux du développement durable dans leurs modèles d'affaires.

Car les entreprises sont au cœur du fonctionnement des modèles économiques et des problématiques de développement durable, à l'échelle locale mais aussi planétaire.

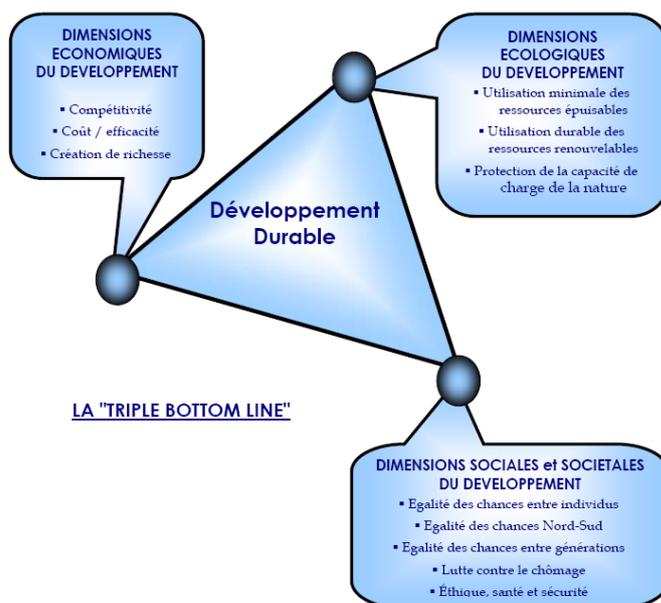
Leur fonctionnement, leur consommation de ressources, le cycle de vie des produits qu'elles fabriquent, les moyens de production et de transport qu'elles utilisent, les services qu'elles proposent, les conditions de travail qu'elles offrent à leurs employés, ont des répercussions sociales, environnementales et économiques à différentes échelles selon le périmètre de leurs activités.

Les entreprises occupent également une place de plus en plus importante dans la responsabilité juridique face aux impacts environnementaux, à côté des gouvernements. Ces dernières décennies ont ainsi été marquées par le développement de nouveaux principes dans les systèmes juridiques : comme la responsabilité élargie des producteurs, le principe de précaution, l'ETS<sup>3</sup>,...

Convaincu de la nécessaire implication des acteurs privés, le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, en 1999, a d'ailleurs poussé à la création d'un Pacte Mondial par lequel les entreprises s'engageaient à côté des organismes des Nations Unies, à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes tirés à la fois de la déclaration universelle des droits de l'homme, des principes et droits fondamentaux au travail, de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la convention des Nations Unies contre la corruption. Le rassemblement est plus symbolique que d'envergure. Il compte seulement aujourd'hui 6000 entreprises dans 135 pays.

De fait, les degrés d'implication des entreprises sont très variables. Ils dépendent à la fois des enjeux spécifiques des secteurs d'activité au regard des mutations écologiques et sociales, mais également de la taille de la structure.

Une entreprise quand elle met en œuvre une stratégie de développement durable, peut le faire pour différentes raisons :



Source : ADEME, Mars 2004

<sup>3</sup> L'ETS, European Trading Scheme est un système d'échange de quotas mis en place à l'échelle européenne, en complément de celui du Protocole de Kyoto.

Cette implication peut donc prendre différentes formes : d'une intégration globale des valeurs du développement durable dans la stratégie de l'entreprise, à la mise en œuvre de quelques actions environnementales ou/et sociales, ponctuelles déconnectées de la stratégie (et plus au service de l'image que de la raison d'être de l'entreprise).

**Cette prise en compte des enjeux du développement durable se retrouve également dans l'évolution de la mesure des performances des entreprises.** Elle se fonde aujourd'hui à la fois sur les valeurs économiques classiques (actif, carnet de commandes, trésorerie) et sur des critères plus qualitatifs (éthique, réputation, marques, brevets, clients, capital humain, système d'information, capital environnemental, partenaires,...).

**Cette tendance a été d'autant plus marquée dans les pays développés par le passage d'une économie industrielle à une économie essentiellement tournée vers les services.** L'évaluation de la performance des entreprises se fonde aujourd'hui également sur des critères immatériels comme la confiance entre acteurs, les compétences, la pertinence des solutions proposées.

## 1. La responsabilité sociale des entreprises

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est sans doute la contribution des entreprises la plus complète au regard des enjeux du développement durable.

Cette démarche englobe, si elle est complète, à la fois les modes de production, de mobilisation des ressources humaines, les relations des entreprises avec leurs clients, leurs fournisseurs, mais également les modes de financement. Elle cible les pratiques de l'entreprise, son organisation interne mais aussi la conception même du produit (écoconception) afin de réduire l'impact environnemental du produit tout au long du cycle de vie (de l'approvisionnement, à sa fin de vie).

La démarche est volontaire et n'engage pas la responsabilité juridique de l'entreprise. Seule la remise d'un bilan environnemental et social est rendu obligatoire dans certains pays. C'est le cas en France, depuis 2001 avec la loi sur les nouvelles régulations économique (NRE) pour les entreprises cotées en bourse et depuis 2010 (projet de loi Grenelle 2) pour les ETI (entreprises de plus de 500 salariés). Les PME-PMI sont également potentiellement concernées par ces démarches surtout quand elles sont des sous-traitantes stratégiques et interdépendantes d'entreprises cotées. Car ces dernières ont l'obligation depuis 2001, d'incorporer leurs sous-traitants à leurs rapports de performance sociétale et environnementale. Et les producteurs de biens et de services externalisés par les grandes entreprises, sont presque toujours des PME-TPE.

Ces démarches RSE s'accompagnent parfois de labélisation. On peut citer notamment la norme ISO 26 000<sup>4</sup> qui définit les différents champs couverts par la RSE tels que les droits de l'Homme, les conditions de travail, l'environnement, les bonnes pratiques des affaires, les consommateurs, la contribution au développement local, et la gouvernance de l'action. Ainsi, cette norme, qui peut être évaluée mais pas certifiée, incite à la transparence et à la cohérence des actions en matière sociale.

Si, en théorie, la démarche remplit a priori tous les critères favorables au développement durable, en pratique elle connaît de nombreuses limites :

- elle n'engage pas la responsabilité juridique de l'entreprise. Il n'y a pas d'obligation d'évaluation externe et qualitative de la démarche ;
- le bilan environnemental et social est souvent intégré au rapport annuel des entreprises mais la publication est souvent interne et le périmètre de diffusion reste à sa discrétion.

Enfin, la démarche RSE bien que très globale n'aborde que rarement le lien au territoire. Selon une étude faite en 2006 par l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des entreprises) sur l'ancrage des entreprises dans les territoires, les initiatives en la matière sont souvent menées de manière empirique, sont déconnectées de la stratégie de développement de l'entreprise et donc peu valorisées dans les démarches RSE. **Pourtant, la question de**

<sup>4</sup> [www.iso.org/iso/fr/discovering\\_iso\\_26000.pdf](http://www.iso.org/iso/fr/discovering_iso_26000.pdf)

## **l'articulation entre les politiques de développement du territoire et les modèles d'affaires d'entreprises est une question centrale.**

Quelles sont ces nouvelles formes de modèles économiques entre entreprises qui pourraient favoriser le découplage, à l'échelle locale, entre croissance économique et consommation de ressources ? Comment plusieurs modèles d'affaires peuvent s'articuler et optimiser ainsi les impacts à l'échelle d'un territoire?

### **2. Les nouveaux modèles économiques d'entreprises**

Christian Du Tertre<sup>5</sup> distingue quatre modèles économiques d'entreprises : le modèle « industriel propre », le modèle de « l'écologie industrielle », le modèle « serviciel », le modèle de « l'économie de la fonctionnalité ».

Il les a évalués autour de 3 dimensions :

- leur capacité à articuler ensemble les trois axes du développement durable (DD): efficacité économique, préservation de l'environnement et équité sociale ;
- leur dimension « servicielle » et immatérielle, mesurée par le découplage entre croissance économique et flux de matière;
- leur prise en compte des enjeux de gouvernance territoriale.

**Les quatre nouveaux modèles économiques d'entreprises :**

	Faible implication territoriale	Forte implication territoriale
Logique industrielle/ technologies matérielles pas de découplage croissance (verte)/ flux de matière	<p><b>Modèle industriel « propre » :</b></p> <p>Pas d'articulation des trois axes du développement durable</p>	<p><b>Modèle de l'écologie industrielle :</b></p> <p>Faible articulation des trois axes du développement durable</p>
Logique servicielle/ technologies immatérielles découplage croissance/flux de matière	<p><b>Modèle serviciel, impliquant le bénéficiaire :</b></p> <p>Articulation partielle des trois axes du développement durable</p>	<p><b>Modèle de l'économie de la fonctionnalité :</b></p> <p>Forte intégration des trois axes du développement durable</p>

Christian du Tertre

#### **Le modèle industriel propre**

##### **Les fondamentaux :**

Dans ce modèle, la stratégie de l'entreprise est principalement motivée par la mise en conformité des activités au regard des normes environnementales (voire de les anticiper) et par la recherche d'optimisation des processus de production pour anticiper la hausse des cours des matières premières (comme le pétrole). L'objectif est de tirer profit de ces contraintes structurelles pour amorcer un changement de trajectoire technologique. Elles visent au travers de ce modèle l'efficacité économique et l'excellence environnementale.

**Les enjeux en matière d'innovation portent essentiellement sur la conception de « produits propres », moins polluants et facilement recyclables, sur l'efficacité énergétique des processus de production, sur la réduction d'impact environnemental, au mieux, tout le long du cycle de vie du produit.**

Cette recherche conduit également en interne à avoir une gestion des risques élargie et une évaluation des performances de l'entreprise qui intègre l'ensemble des externalités.

##### **Les secteurs concernés :**

<sup>5</sup> Economiste, Professeur et Vice-Président de l'université Paris Diderot, Directeur scientifique du laboratoire d'Intervention et de recherche ATEMIS (Analyse du Travail Et des Mutations des Industries et des Services) et chercheur au LADYSS-CNRS. Il est également Président du club « Économie de la fonctionnalité et développement durable ». Il contribue à l'animation du réseau de recherche « Régulations Sectorielles et Territoriales ».

On retrouve ces stratégies en premier lieu dans les filières soumises aux quotas ETS mais également dans celles où la contrainte environnementale pousse (ou va pousser à terme) à de profondes innovations technologiques (énergie, automobile, bâtiment,..). Cette stratégie pousse également au développement de l'économie de la connaissance, on y trouve les acteurs tournés vers les nouvelles technologies, les groupes de recherche appliquée, les centres techniques, les cabinets d'ingénierie, les agences de valorisation des connaissances...

#### Les bénéfiques du modèle :

Ce modèle économique est a priori celui qui est le plus accessible à court terme car il ne présente pas de changement majeur dans le fonctionnement du modèle économique des entreprises et du système global. Il s'agit d'intégrer de nouvelles technologies « vertes » et de changer de trajectoire technologique.

Le mode de création et d'appropriation de la valeur reste le même, les formes de mobilisation de la main-d'œuvre peuvent se poursuivre sans changement important, les relations marchandes fondées sur la vente de droits de propriété ou d'actes sont toujours dépendantes de la structuration des marchés ; les conditions de financement de l'entreprise reposent sur les mêmes leviers (marges fondées principalement sur les gains de productivité et le rapport qualité / prix de leurs produits).

A l'échelle macroéconomique, la politique économique apparentée à ce modèle économique d'entreprise est celle définie par la théorie de l'économie de l'environnement (*cf partie 1*).

#### Les limites :

Si ce modèle a l'avantage de favoriser les comportements vertueux sur le plan environnemental, il comporte certaines limites qui peuvent être en contradiction avec les enjeux du développement durable :

- Il ne favorise pas le découplage entre croissance des activités économiques et volume des flux de matière. Le fonctionnement peut même conduire à l'augmentation des quantités produites et consommées. Car si le modèle économique fonctionne bien, les gains de productivité vont induire une baisse des prix relatifs des produits et une hausse de la demande et par conséquent une croissance de la production. C'est ce que certains appellent « l'effet rebond »<sup>6</sup>.
- Les trois axes du DD ne sont pas articulés les uns aux autres, mais juxtaposés, voire même en tension quand il s'agit d'arbitrer sur des efforts d'investissement. L'environnement apparaît, alors, comme opposé au social, ou inversement, le social entre en contradiction avec les enjeux environnementaux. C'est d'autant plus vrai en période de crise.
- Il n'y a pas de changement dans la gouvernance des entreprises : la prise de décision au sein de l'entreprise n'implique pas un spectre élargi d'acteurs. Les autres acteurs pouvant représenter la diversité des « parties prenantes » sont appréhendés comme des cibles (les clients) ou des contraintes (les institutions, notamment territoriales). Le primat des acteurs financiers est maintenu. Le renouvellement de son rapport aux enjeux environnementaux n'induit pas un repositionnement au social. Ainsi, le modèle ne favorise pas les innovations dans ce domaine.

---

<sup>6</sup> Il existe trois types d'effets rebond :

- L'effet rebond direct : les gains en termes d'efficacité sont mitigés (voire annulés) par une augmentation de la consommation. C'est le cas si le fait que la voiture consomme moins m'incite à rouler plus ;
- L'effet rebond indirect : les économies réalisées sont réaffectées à des dépenses énergivores. Ex. : ma voiture consomme moins, avec mes économies, je me paye un voyage en avion ;
- L'effet rebond « global » : les gains d'efficacité dans un secteur conduisent à une augmentation de la demande dans d'autres secteurs. Ex. : le prix de l'aluminium diminue grâce à des améliorations de processus donc la demande augmente dans le secteur automobile. Ce qui provoque une augmentation de la production de voitures, basée sur une fabrication traditionnelle très consommatrice d'aluminium.

### Les leviers d'action:

Les principaux leviers favorisant cette démarche sont ceux proposés par la théorie de l'économie de l'environnement : une économie de la connaissance tournée vers les innovations technologiques, une réglementation de la concurrence qui intègre certaines externalités environnementales négatives (principe pollueur-payeur) et des dispositifs fiscaux incitatifs.

### **Le modèle de l'écologie industrielle ou économie circulaire**

#### Les fondamentaux :

Il est un autre courant de pensée qui dit s'inspirer de théories et de concepts de la science écologique et de l'économie écologique.

Cette économie circulaire s'inspire du mode de fonctionnement de la nature et cherche à rompre avec l'approche linéaire de nos modèles économiques (exploitation, production, distribution, consommation, déchet). Il s'agit, au final, d'aboutir à la constitution d'un « **écosystème industriel** » – à l'image de ce que l'on observe à Kalundborg au Danemark.

Pour commencer, cela suppose, en interne, pour l'entreprise de revoir les fondements de la conception de leur produit.

Les principes de cette nouvelle conception (écoconception) reposent sur l'intégration des considérations environnementales sur l'ensemble du cycle de vie du produit (de l'approvisionnement et la production des matériaux qui le constituent jusqu'à sa mise au rebut). Les produits sont conçus pour être réintégrés dans un nouveau cycle après leurs recyclages. Cette circularité exige, par exemple, de différencier les composants durables (ceux qui devront être réutilisés), des consommables, incorporés dans un produit (qui peuvent retourner à la biosphère). Elle exige également que l'énergie requise pour alimenter son cycle de production, distribution, soit produite par des sources renouvelables. L'objectif de cette écoconception est de réduire à minima l'impact sur l'environnement.

Pour Ellen MacArthur, cette circularité repose également sur :

- la "compacité du cycle" ou comment faire pour que le produit ait à subir le moins de transformations possibles dans les phases de remise en état avant de revenir sur le marché.
- le "potentiel de durée du cycle" ou comment maximiser la durée et le nombre de cycles consécutifs (qu'il s'agisse de réutilisation, de re-fabrication ou de recyclage).
- le "potentiel de l'utilisation en cascade" ou comment diversifier les usages du produit en fin de cycle.
- la "pureté des cycles" ou comment favoriser le tri des déchets en amont, dans la conception même des produits.

**L'ensemble de ces principes prévalent dans la démarche interne d'écoconception. Ils peuvent également être appliqués à l'échelle d'un territoire, dans les modalités de coopération entre entreprises. Dans ce cas, l'économie circulaire renvoie en grande partie aux principes de l'écologie industrielle.**

Cette coopération entre acteurs élargit la conception de la chaîne de valeur et nécessite la mise en place d'une stratégie de développement économique connectée au territoire et fondée sur l'analyse des interactions entre acteurs. Une fois l'analyse faite, les modalités de mise en œuvre peuvent prendre diverses formes.

La plus répandue concerne les déchets. Le principe est d'identifier entre les entreprises quels sont les déchets des unes qui peuvent devenir les matières secondaires des autres. L'analyse des interactions, peut également conduire les entreprises à mutualiser certains investissements et ressources, matériels comme immatériels.

Quoiqu'il en soit, l'objectif est de créer des synergies entre entreprises à proximité. Car l'objectif est également de réduire le nombre des intermédiaires et le transport induit dans les processus de production et de distribution. C'est le principe des **circuits courts**.

#### Les secteurs concernés :

Potentiellement toutes les entreprises qui produisent des externalités sur un territoire, et plus particulièrement les industriels.

### Les bénéfiques du modèle :

Par rapport au modèle précédent, l'écologie industrielle innove sur le plan de la gouvernance territoriale. Au-delà du changement dans le modèle d'affaires de l'entreprise, il s'intéresse à la transformation des relations entre acteurs sur un territoire particulier.

Les relations entre les entreprises ne relèvent plus seulement d'une relation marchande classique, mais d'un partenariat de long terme, pouvant conduire à la constitution d'un patrimoine immatériel collectif: partage de compétences, de centres de recherche, d'investissements immatériels...

La proximité géographique s'adosse à une proximité institutionnelle au sens où les territoires sont sollicités dans leur capacité à générer des ressources partagées, tant des ressources matérielles (énergies et flux de matière), que des ressources immatérielles (Du Tertre, 2007).

### Les limites :

Ce modèle économique ne favorise pas le découplage entre croissance et flux de matière. « L'effet rebond » risque de se reproduire dans la mesure où la croissance de la valeur ajoutée reste dépendante de la matière transformée, et où la croissance du chiffre d'affaires reste adossée à la croissance en volume des ventes.

Enfin, l'échange et la remise dans le circuit de production implique la réforme du statut de déchet qui devient après recyclage un produit à part entière. Bien que la loi existe au niveau communautaire depuis 2011, elle n'est que partiellement appliquée dans les faits.

Enfin le modèle économique aborde peu l'articulation des trois dimensions du DD.

### Les leviers d'action:

Il s'agirait pour les collectivités territoriales de privilégier les actions de mise en coordination des acteurs pour favoriser la mise en place de projet d'écologie industrielle à l'échelle du territoire.

### **Le modèle « serviciel »**

#### Les fondamentaux :

L'idée centrale est que la valeur d'un produit pour le consommateur réside dans les bénéfices qu'il retire de son utilisation, et non dans la possession du produit en question. Dans ce modèle, les consommateurs achètent de la mobilité plutôt qu'un véhicule, un confort climatique plutôt que du gaz ou de l'électricité, un service de nettoyage plutôt qu'un lave-linge, etc.

Selon la définition de Walter Stahel, créateur de ce concept : « l'objectif économique est de créer une valeur d'usage la plus élevée possible pendant le plus longtemps possible, tout en consommant le moins de ressources matérielles et d'énergie possible ». Les exemples de modèles d'affaires les plus connus en la matière sont ceux de Xerox qui ne vend plus mais loue ses photocopieuses, ou celui de Michelin qui loue ses pneus au kilomètre à des flottes de poids lourds.

Quand ce principe est appliqué au modèle d'affaires, cela suppose pour l'entreprise que :

- le produit n'est plus source de profit direct pour le producteur qui ne va plus essayer de vendre le maximum de produits au coût le plus élevé possible.
- le bien reste la propriété du producteur durant l'ensemble de son cycle de vie, un principe appliqué dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur (REP). Ce principe est présent dans la législation européenne et tend à s'étendre. Dans ce paradigme, plus les produits durent, plus la rente que le producteur va pouvoir en tirer sera élevée. Ce schéma va donc conduire le producteur à concevoir des produits plus facilement réparables, démontables avec des matériaux facilement recyclables. Le producteur cherchera la robustesse et l'entretien facile de ses produits pour maximiser leur taux d'utilisation.
- la valeur d'échange est substituée par la valeur d'usage. On passe également d'une relation marchande ponctuelle à des contractualisations à moyen/long termes, et d'une compétition entre producteur et consommateur à une relation « win-win-win » (tout le monde est gagnant, y compris l'environnement) reposant sur la coproduction du service.

#### Les secteurs concernés :

Tous les secteurs sont concernés.

#### Les bénéfiques du modèle :

Ce modèle économique d'entreprise complète les autres par :

- sa capacité à favoriser le découplage entre activités économiques et flux de matière, notamment en minimisant l'effet rebond direct.
- la mise en place d'une dynamique de création de valeur qui intègre l'action des clients et l'évolution de leur mode de vie.
- une relation marchande fondée sur la vente d'un service intégrant la qualité de son accessibilité et ses liens avec le développement durable et donc l'opportunité d'articuler les enjeux sociaux et environnementaux du DD.

#### Les limites :

Selon Christian Du Tertre, si le modèle serviciel présente de nouvelles opportunités quant aux possibilités de lier enjeux environnementaux et sociaux, il n'induit pas de nouvelles formes de gouvernance, mobilisant, notamment, les institutions territoriales.

Quant au potentiel de découplage entre croissance économique et flux de matière, selon le chercheur Van Niel, le phénomène reste limité à la réduction de l'effet rebond direct (puisque l'entreprise veut que le client utilise le produit de façon économique). Néanmoins, les deux autres types d'effet rebond (indirect et globaux) nécessitent des réformes structurelles à l'échelle de l'ensemble de l'économie pour être annulés (ex : augmenter le prix des voyages en avion pour que les économies sur l'essence ne soient pas transférées dans un voyage).

#### **L'économie de la fonctionnalité**

#### Les fondamentaux :

Pour Christian Du Tertre, l'économie de la fonctionnalité est le « stade avancé » de l'économie servicielle. Elle est fondée sur « *des dynamiques de coproduction par des prestataires et des bénéficiaires, de solutions liant, de manière intégrée, produits et services afin de répondre à des attentes de ménages (business to customer) ou d'entreprises (business to business) intégrant de nouvelles exigences environnementales et sociales. La conception de ces solutions, en déplaçant le niveau d'approche systémique de leur aspect fonctionnel et en s'appuyant sur une évaluation de la performance des usages, conduit à l'émergence de nouvelles sphères d'activité exigeant de nouveaux modes de régulation d'ordre institutionnel* ».

En d'autres termes, l'économie de la fonctionnalité repose sur :

- l'intégration dans l'offre de services, des enjeux sociaux et environnementaux, pour découpler les flux matériels (en décroissance) et les flux immatériels (en croissance).
- une création de valeur qui repose sur des solutions coproduites entre les entreprises, les territoires et les clients : l'échange marchand ne relève plus de paiements à l'unité ou à l'acte, mais de paiements à l'accès adossés à l'obtention de résultats en matière de performance qui intègrent des objectifs liés au DD.
- une approche systémique des enjeux : le déplacement du niveau systémique de la solution permet de prendre en charge, de manière articulée, des enjeux relevant des trois dimensions du développement durable (économique, environnemental et social). Par exemple, le problème n'est pas le moyen de transport (voiture ou transport collectif), mais la mobilité et les réponses qu'on peut y apporter. Ce changement de perspective quant au niveau à partir duquel sont abordées les logiques fonctionnelles de la mobilité permet de traiter conjointement les enjeux de développement économique avec ceux relevant de l'environnement et des dynamiques sociales urbaines ou rurales. De même, le passage d'une pure logique de soins à une logique plus globale de santé et de prévention permet d'articuler de manière systémique les trois axes du DD : la santé est en lien avec les questions environnementales, l'équité sociale et la croissance de l'économie de services. Ou bien encore, la recherche technique d'économies d'énergie du cadre bâti doit être replacée dans une réflexion plus globale sur la ville durable et le rapport à l'habitat.

#### Les bénéfiques du modèle :

L'articulation des trois axes du DD se fait toujours dans un territoire donné, et sous des formes spécifiques à ce territoire et repose sur une étroite coopération entre les entreprises et les territoires.

Le modèle permet d'ancrer territorialement les activités, en tissant de nouveaux liens entre acteurs et territoires, à travers les notions de dialogue sociétal territorialisé et de patrimoine immatériel collectif.

#### Les limites :

Les difficultés de ce modèle tiennent au fait qu'il représente une rupture globale par rapport au modèle économique classique. Les changements technologiques et organisationnels ne suffisent pas, c'est la logique d'ensemble qui est à reconsidérer ainsi que la nature des relations entre les acteurs.

Cette nouvelle articulation suppose entre autres d'évaluer les externalités produites et de définir le périmètre pertinent pour l'articulation avec le territoire. Elle suppose également de créer au sein des entreprises et des collectivités territoriales des critères d'évaluation qui soient cohérents. Ces différents changements de fonctionnement des entreprises sont difficilement applicables à leur échelle. Différentes incitations ou réglementations seraient alors à prévoir afin de conduire ce changement de comportement.

#### En résumé :

**Si sur un plan microéconomique, les quatre modèles économiques d'entreprise peuvent coexister, à l'échelle macro-économique, leurs impacts peuvent être parfois contradictoires avec les enjeux globaux du développement durable.**

**Car les modèles « industriel propre » ou « économie circulaire » ne suffisent pas, à l'échelle macroéconomique, à découpler croissance économique et consommation des ressources naturelles.**

**Ces modèles doivent être complétés, pour Christian Du Tertre, par des innovations dans le rapport à la consommation, dans la mise en place de modes de coopération innovants entre acteurs publics et privés et dans un nouveau rapport des entreprises au territoire.**

## Partie 2 Les enjeux pour les démarches d'économie territoriale

### I Les compétences des collectivités territoriales en termes de développement économique

#### 1. « Un serpent de mer » : la question de la clarification de la répartition des compétences entre collectivités territoriales

Il s'agit d'une question lancinante depuis les premières lois de décentralisation de 1982-1983. En cause : un « enchevêtrement » des compétences entre les différents niveaux de collectivités qui rendrait difficilement lisible leurs actions et compromettrait leur efficacité.

L'enjeu tourne autour de la tension non résolue, dans les textes de lois comme dans la pratique, entre **deux logiques qui coexistent tant bien que mal** sans que le législateur ait choisi clairement entre les deux :

- **une logique « généraliste »** motivée par la « **clause générale de compétence** »<sup>7</sup>, qui attribue à une collectivité territoriale une capacité d'initiative dans tout domaine de compétences au-delà de celles qui lui sont attribuées de plein droit, dès lors qu'elle peut faire valoir son intérêt territorial en la matière ;
- **une logique de spécialisation par « blocs de compétences »** répartis par la loi entre les différentes collectivités territoriales<sup>8</sup>.

**Est-ce un faux débat ?** Pour le sénateur Lefèvre, auteur d'un récent rapport sur le sujet<sup>9</sup>, cette opposition est artificielle et trop schématique. Il y a de bonnes raisons pratiques qui expliquent que la loi n'ait jamais définitivement tranché entre les deux logiques.

D'une part, « une logique des blocs, à la fois abrupte et mal définie, n'apporterait pas une distribution optimale des rôles de chaque collectivité territoriale ».

D'autre part, la suppression de la clause générale serait « bien difficile à mettre en pratique car elle suppose, ce que les faits démentent tous les jours, que l'on puisse cantonner les collectivités dans des compétences prédéfinies ».

#### 2. L'exemple de la compétence développement économique

Le développement économique illustre bien cette réalité. Selon un rapport d'information des sénateurs Yves Krattinger et Jacqueline Gourault, « la compétence développement économique constitue probablement le meilleur exemple des difficultés rencontrées pour organiser l'exercice des compétences entre les différentes collectivités territoriales »<sup>10</sup> :

- Depuis la loi du 2 mars 1982, le développement économique est une **compétence des Régions**<sup>11</sup>.
- **Ce n'est cependant pas une attribution exclusive des régions** : les autres collectivités peuvent, selon la « **clause générale de compétence** », intervenir sur leur territoire dans le champ du développement économique en cas « d'intérêt public

<sup>7</sup> A noter que cette expression constamment employée n'a aucune existence dans les textes de loi.

<sup>8</sup> Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les Régions et l'Etat.

<sup>9</sup> Antoine Lefèvre, *Rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur la clarification de la répartition des compétences entre l'Etat*, Sénat, février 2011.

<sup>10</sup> Yves Krattinger et Jacqueline Gourault, *Faire confiance à l'intelligence territoriale*, Rapport d'information fait au nom de la mission temporaire sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales, 2009.

<sup>11</sup> « Le conseil régional règle par ses délibérations les affaires de la région. Il a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région et l'aménagement de son territoire et pour assurer la préservation de son identité, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes. »

local ». Départements comme communes peuvent ainsi participer au financement des aides économiques aux entreprises dans le cadre d'une convention avec la Région, ou mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après l'accord de la Région.

- De plus, depuis la loi Chevènement de 1999, c'est également une **compétence obligatoire des EPCI** à fiscalité propre (Communautés de communes, d'agglomération et urbaines). Ceux-ci « apparaissent de plus en plus comme des acteurs essentiels du développement économique »<sup>12</sup>.
- Selon la **loi du 13 août 2004** sur les libertés et les responsabilités locales (dite « Acte II de la décentralisation »), « **La Région coordonne sur son territoire les actions de développement économique** des collectivités territoriales et de leurs groupements ». Ce rôle de « **chef de file** »<sup>13</sup> de la Région en matière de développement économique est une manière de reconnaître implicitement que le développement économique est de fait une compétence partagée.

Ainsi, selon le chercheur Gilles Crague : « Vingt-cinq ans après les lois de décentralisation, les interventions économiques sont « installées » dans le paysage de l'action publique locale : **toutes les collectivités territoriales font du développement économique**, même celles qui sont a priori moins concernées (le Département). L'action confine parfois à l'activisme [...], tant il est devenu normal (obligatoire) aujourd'hui pour une collectivité territoriale de montrer qu'elle s'intéresse au développement économique. »<sup>14</sup>

### 3. Le développement économique : compétence exclusive des Régions après 2015 ?

Dans ce cadre, quel sera l'impact sur la compétence développement économique de la loi du 16 décembre 2010 ? Selon la logique de cette loi, le développement économique devrait devenir à partir de 2015 une compétence exclusive de la Région :

L'un des objectifs de cette loi est en effet de « clarifier » une répartition des compétences jugée trop complexe et enchevêtrée, notamment entre Région et Départements. La loi prévoit deux mesures phares à cet égard :

- **fin de la clause générale de compétence** pour les Régions et Départements (mais elle est conservée pour les communes) ;
- **choix clair de la spécialisation** pour ces deux niveaux territoriaux : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, Région et Département se verront attribuer par la loi des domaines de **compétences exclusives non partageables**<sup>15</sup>.

Un élément de souplesse est apporté : des délégations de compétences entre Région et Département pourront être prévues dans le cadre d'un « **schéma d'organisation des compétences et de mutualisation des services** » (SOM)<sup>16</sup>.

Le développement économique deviendrait ainsi une compétence exclusive de la Région. Une conséquence prévisible de cette loi serait donc de retirer toute possibilité pour les Départements à agir dans le champ du développement économique, sauf par délégation dans le cadre d'un SOM<sup>17</sup>.

---

<sup>12</sup> Rapport Krattinger-Gourault.

<sup>13</sup> A noter que la loi n'emploie pas le terme " chef de file "mais « coordination ».

<sup>14</sup> Gilles Crague, *Interventions économiques métropolitaines. De l'aménagement économique au développement économique*. Rapport final, Programme POPSU, Février 2009, p.9.

Voir aussi le rapport de Jean-Jacques de Peretti « La liberté pour agir », remis au Président de la République en septembre 2011 : « Politiquement sensible, la compétence économique est, en pratique, très fragmentée. » (p.27)

<sup>15</sup> Cette spécialisation des compétences doit intervenir dans une deuxième loi, qui devait en théorie être publiée dans un délai de 12 mois suivant la promulgation de la loi de réforme de décembre 2010. A noter que cela ne concerne pas les compétences tourisme, culture et sport, qui resteront partagées.

<sup>16</sup> L'enjeu de ces SOM est également financier : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, aucun projet communal ou intercommunal ne pourra bénéficier du cumul des subventions départementales et régionales si les conseillers territoriaux n'ont pas adopté un tel SOM.

<sup>17</sup> En revanche cela sera toujours possible pour les communes au nom de la clause générale de compétence, ainsi que pour les EPCI qui, n'étant pas des collectivités territoriales, ne sont pas concernés par cet aspect de la loi de décembre 2010, et gardent donc le développement économique comme compétence obligatoire.

L'enjeu réside dans la capacité aux différentes échelles de répartir les activités et thématiques d'intervention par échelon territorial.

La pratique a d'ailleurs permis de spécialiser l'intervention des différents échelons territoriaux par composantes au sein de la compétence développement économique<sup>18</sup>:

- les régions ont tendance à se spécialiser sur les services à forte valeur ajoutée : elles prennent notamment en charge les dépenses en faveur de l'innovation, du développement des filières, de la croissance exogène des entreprises...
- les EPCI et les départements s'impliquent dans la promotion et l'attractivité du territoire, l'immobilier d'entreprise, l'aménagement et la gestion des ZAE, l'animation économique ;
- les communes soutiennent surtout le commerce de proximité et l'artisanat.

La loi devant répartir les compétences entre Région et Département n'ayant pas encore été promulguée, il est difficile de savoir si le législateur optera **pour la spécialisation en blocs de compétences exclusives** annoncée par la loi du 16 décembre 2010, ou ira plutôt dans le sens proposé par le rapport Krattinger-Gourault : à la fois renforcer le « chef de file » de la Région en matière de développement économique et **répartir la compétence du développement économique en fonction de chacune de ses composantes, afin de mieux coordonner l'action des différents niveaux de collectivités et de renforcer l'effort de planification stratégique à l'échelle régionale.**

## II Les stratégies de développement économique territorial

### 1. L'évolution des fondements théoriques

Ces dernières décennies, les stratégies de développement économique territorial ont évolué en parallèle du cadre juridique et des compétences attribuées aux différentes échelles.

C'est surtout au moment de la décentralisation (1982-1983) que les collectivités ont développé leurs services de développement économique. **Les stratégies** alors développées visent surtout **l'attractivité et la création d'emploi sur le territoire**. Les actions sont essentiellement tournées vers l'aménagement d'infrastructures et le développement de services aux entreprises dans l'objectif affiché d'être plus attractif que les autres territoires.

Selon le CERTU, ces stratégies de captation d'entreprises pour le territoire, rencontrent aujourd'hui des limites :

- la mobilité croissante des habitants a déconnecté les bassins de vie et d'emploi. Ce qui est produit ne donne plus nécessairement lieu à des revenus consommés sur place ;
- les marchés des entreprises sont aujourd'hui globalisés et peu d'activités sont exclusivement ancrées dans les territoires ;
- dans les multinationales, les lieux de production et les lieux de décision sont déconnectés;
- enfin, la crise a réduit les capacités de financement de beaucoup de collectivités et la mise en concurrence des territoires crée des doublons et des gaspillages dans les dispositifs de financement.

Pour le CERTU, l'adaptation de l'économie française à ces différents enjeux, passe **par une refonte des modèles et théories économiques à la base du développement économique territorial.**

Les stratégies d'attractivité du territoire trouvent sans doute leurs fondements dans **la « Nouvelle économie Géographique »(NEG)** (1990) qui met en avant la métropolisation comme facteur de développement économique. La croissance est générée à la fois par des

---

<sup>18</sup> Rapport Krattinger –Gourault.

économies d'échelle (masse critique, accès au marché), de localisation (main d'œuvre qualifiée, proximité avec des entreprises spécialisées) et d'urbanisation (infrastructures).

En d'autres termes, la recherche d'économie d'échelle pousse les entreprises à concentrer les sites, pour limiter les coûts de transport, et à être au plus près des grands bassins de consommation. Par ailleurs, les entreprises bénéficient dans les agglomérations d'une plus grande diversité de main d'œuvre spécialisée, d'infrastructures et équipements et de nombreux services. La concentration dans un lieu favoriserait également les interactions entre entreprises, entre la recherche, l'innovation et l'expérimentation.

Pour Paul Krugman, la dynamique s'autonourrit : comme les entreprises se localisent là où le marché est le plus important, cela entraîne une augmentation de la diversité des biens et donc une diminution des coûts du fait d'une concurrence renforcée et des économies d'échelles. Cette diversité de biens à coûts attractifs attire de nouveaux consommateurs et habitants. La taille du marché augmente, et par effet « boule de neige » attirent de nouvelles entreprises, créant ainsi de grandes métropoles, locomotives de croissance avec un rayonnement national, voir international.

**Les systèmes productifs locaux (SPL)** partent également de la concentration d'entreprises sur un territoire restreint, comme facteur de développement économique. Mais le modèle met l'accent, non pas sur l'effet de la concurrence, mais sur les potentiels de la coopération entre entreprises pour organiser la division du travail et développer ainsi de manière collaborative et complémentaire, une stratégie de spécialisation.

Cette organisation productive fonctionne comme un réseau d'interdépendances constituées d'unités productives ayant des activités similaires ou complémentaires (entreprises de production ou de services, centres de recherche, organismes de formation, centres de transfert et de veille technologique,...). Il permet de mutualiser, de développer et d'innover en créant une dynamique de réseau. C'est avant tout les liaisons locales entre acteurs qui insufflent les dynamiques du système productif localisé.

Le SPL peut ainsi regrouper un ensemble d'entreprises à la fois autour d'une même filière, d'un savoir-faire ou d'un produit. C'est le cas dans **le modèle du « panier de biens » (1990)**. La stratégie de spécialisation s'organise alors autour d'un produit phare.

Bernard Pecqueur et Amédée Mollard démontrent ainsi qu'« un produit leader » (comme l'huile d'olive AOC de Nyons) peut cristalliser autour de lui un « panier » de biens et de services qui se renforcent entre eux ( vins de pays, gîtes ruraux, huiles essentielles et plantes aromatiques) et générer ainsi une « rente de qualité territoriale ».

Ces modèles, et plus largement **la théorie de la croissance endogène**<sup>19</sup>, identifient 4 grands facteurs de croissance : les rendements d'échelle, la recherche (ou innovation), la connaissance (ou capital humain), et l'intervention judicieuse de l'État.

**Quant aux modèles**, précédemment cités, ils mettent en avant :

- **l'organisation des acteurs, comme facteur clé de développement** (rendements d'échelle, recherche et innovation).
- **une intervention publique forte** qui doit favoriser la mobilisation des acteurs, et le financement d'une politique d'investissements adaptée (infrastructures, santé, formation) à la stratégie mis en place.
- **la capacité des territoires à définir, de manière indépendante, leur stratégie de développement** en fonction des acteurs en place (et de leurs complémentarités) mais aussi en valorisant leurs ressources spécifiques.

Ce dernier point est celui qui marque la différence avec **la théorie de la base économique** réactualisée par Laurent Davezies (2000). Elle montre que le développement d'un territoire se pense en tenant compte des flux de redistribution publique qui s'opèrent entre les territoires.

Par exemple, la Région Île de France représente 29 % du PIB national alors que la part du revenu des ménages n'en représente que 22 %. Laurent Davezies estime que plus de la moitié

---

<sup>19</sup> La théorie de la croissance endogène a pour objet d'expliquer la croissance économique à partir de processus et de décisions microéconomiques. Elle est apparue en réponse aux modèles de croissance exogène qui fondaient la croissance économique sur le progrès technologique. Le premier modèle de croissance endogène a été publié par Paul Romer en 1986, dans un article intitulé Increasing Returns and Long Run Growth.

du PIB national est redistribué. Ce phénomène est accentué par la mobilité croissante des actifs mais aussi des retraités et des touristes.

La théorie de la base économique identifie **quatre types de revenus** dits « basiques » :

- **Productif** : revenus du capital et du travail liés à la vente à l'extérieur de biens et de services produits à l'intérieur du territoire ;
- **Public** : salaires des trois fonctions publiques : d'État, Territoriale et hospitalière ;
- **Résidentiel** : revenus entrant sans lien avec la production et en rapport avec l'offre résidentielle locale : actifs navetteurs, pensions de retraites, dépenses de tourisme ;
- **Social** : toutes les prestations sociales et sanitaires : prestations de chômage, minimas sociaux, aides au logement, remboursements de soins de santé.

**Le développement économique des territoires dépendrait**, non plus seulement de la richesse qu'ils créent mais également **des revenus qu'ils captent et de leur circulation dans les territoires**. Pour Laurent Davezies, il est donc nécessaire de penser la stratégie du territoire dans le cadre de ces flux de redistribution. Un territoire est un support de production mais aussi le cadre de vie d'une population qui capte des revenus et y effectue des dépenses. L'un ne doit pas exclure l'autre, car un modèle territorial « dans lequel ce sont les territoires où l'on produit le moins dont le revenu progresse le plus, ne peut être un modèle national, au risque de devenir le modèle « perdant ». Cette stratégie ne peut donc être pensée que dans le cadre d'une coopération et complémentarité entre territoires.

Les théories économiques en matière de développement territorial sont complémentaires et invitent à une mixité d'approches pour définir la stratégie de développement économique du territoire :

- la mobilité des actifs, les flux de redistribution, les marchés globalisés, invitent à repenser l'échelle d'analyse et de définition des stratégies et imposent **une collaboration et une complémentarité entre territoires**.
- quant aux théories de la nouvelle économie géographique, elles **invitent à mobiliser l'ensemble des acteurs (privés et publics) pour organiser les stratégies de spécialisation**, favoriser la recherche et l'innovation, limiter les coûts de transport, favoriser les rendements d'échelle....

## 2. Les enjeux posés par le développement durable

Comment assurer les conditions d'un développement territorial qui soit soutenable, autrement dit comme concilier développement territorial et développement durable ? Quels liens entretient le développement durable au territoire ?

« Si les notions de développement durable et de localisation des activités ont été longtemps étudiées indépendamment l'une de l'autre, elles s'influencent pourtant mutuellement. »<sup>20</sup>

En effet, d'une part, la localisation des activités a des incidences directes (externalités négatives, pollutions, empreinte écologique...) et indirectes (étalement urbain) sur la trajectoire plus ou moins soutenable d'un territoire. En retour, une stratégie de développement territorial axée sur le développement durable peut améliorer l'attractivité du territoire et y favoriser ainsi l'implantation d'activités<sup>21</sup>.

Il existe une variété de théories et de stratégies de développement territorial soutenable suivant qu'elles s'inspirent d'une conception plutôt « faible » ou « forte » de la soutenabilité<sup>22</sup>, mais toutes partent du constat de la non soutenabilité globale du système productif dominant, aberrant d'un point de vue écologique puisque source de nombreuses pollutions locales et globales, et extrêmement dispendieux en ressources non renouvelables. La reconnaissance du

<sup>20</sup> CARDEBAT Jean-Marie, UZUNIDIS Dimitri (dir.), *Territoire vert. Entreprises, institutions, innovations*, L'Harmattan, 2012, p.18.

<sup>21</sup> Voir sur cette question la fameuse « hypothèse de Porter », selon laquelle les réglementations environnementales peuvent être non pas un frein mais un moteur de l'avantage concurrentiel des territoires : PORTER M., VAN DER LINDE C., « Towards a New Conception of the Environment-Competitiveness Relationship », *Journal of Economic Perspectives*, 9, 97-118, 1995.

<sup>22</sup> C'est-à-dire de la plus ou moins grande substituabilité du capital non-naturel au capital naturel, cf. Partie 1.

caractère fini des ressources conduit à faire du retour au territoire et à la valorisation durable de ses ressources (naturelles, humaines, sociales, organisationnelles...) le socle d'un développement soutenable. Tout l'enjeu d'un développement territorial soutenable consiste donc à faire de cette nécessité d'une « reterritorialisation des activités »<sup>23</sup> un facteur d'attractivité pour le territoire.

Publié en 2000 en Italie et traduit en 2003 en français, *Le Projet local* d'Alberto Magnaghi propose une vision encore plus ambitieuse du développement territorial soutenable, ou « développement local auto-soutenable » selon ses termes.

L'horizon de départ est le constat de la perte générale du lien au territoire en tant qu'écosystème produit par les interactions permanentes entre l'homme et son milieu naturel.

Cette « déterritorialisation », processus non soutenable car fondé sur la dégradation et la prédation des ressources, est la conséquence du projet de la modernité de s'affranchir de tout ce qui relie l'homme à son milieu, notamment par la multiplication de « prothèses techniques » en tous genres. L'enjeu est donc la « reterritorialisation », c'est-à-dire la capacité du corps social à recréer du territoire afin de poser les bases d'un développement réellement soutenable.

Le développement local auto-soutenable passe ainsi par l'élaboration d'un « projet territorial » consistant à valoriser les ressources territoriales et les identités locales, conçues non pas comme un patrimoine figé mais comme des valeurs dynamiques et collectivement construites : « C'est dans une telle rencontre entre patrimoine et énergies novatrices, c'est dans une culture de la valorisation des ressources du milieu par ses habitants que réside la clé stratégique d'un développement soutenable, et non dans quelques prothèses techniques supplémentaires ».<sup>24</sup>

Le fondement d'une telle démarche est ainsi « une nouvelle approche du territoire permettant d'assurer un équilibre durable entre activités humaines et systèmes environnementaux ».

Une telle approche territoriale du développement implique une définition plurielle de la soutenabilité :

- soutenabilité environnementale bien sûr (capacité à réduire l'empreinte écologique des activités humaines) ;
- mais également sociale (capacité à intégrer les intérêts des acteurs faibles dans un système décisionnel local) ;
- économique (capacité d'un modèle de croissance à produire une « valeur ajoutée territoriale ») ;
- territoriale (capacité à favoriser la reterritorialisation) ;
- et enfin soutenabilité politique (capacité d'inventer de nouvelles formes de démocratie locale).

Dans les nouveaux **modèles économiques**<sup>25</sup>, l'écologie industrielle et l'économie de la fonctionnalité sont sans doute ceux qui répondent le mieux en théorie, aux enjeux globaux actuels :

**L'écologie industrielle** parce qu'elle minimise l'impact environnemental des activités économiques sur le territoire ; parce qu'elle incite à la mise en place de synergies et de coopération entre acteurs, à un approvisionnement local de ressources, à la valorisation des déchets. Elle favoriserait ainsi en théorie l'ancrage territorial des activités.

<sup>23</sup> OLSZAK E., « Localisation des activités et développement durable des territoires : quelle interactivité ? », in CARDEBAT Jean-Marie, UZUNIDIS Dimitri (dir.), *Op. cit.*, p.153-180.

<sup>24</sup> MAGNAGHI Alberto, *Le Projet Local*, Ed. Margara, 2003, p.8

<sup>25</sup> Détaillés dans la partie 1. II. 2.

**L'économie de la fonctionnalité** parce qu'elle permet de passer d'une logique de produit à celle d'usage : parce qu'elle met au cœur de la création de valeur la coproduction de solutions entre les entreprises, les territoires et les clients.

Pour autant, les enjeux de l'économie « durable » revêtent également des réponses plus « classiques » notamment **dans le développement de filières vertes et verdissantes, compétitives et innovantes.**

Les stratégies de développement territorial visent alors :

- à associer au maximum, la mise en place des filières avec les politiques et objectifs environnementaux associés (au niveau régional et national) ;
- à renforcer le tissu de PME compétitives à l'échelle internationale, autour des chefs de file, multinationales, dans ces différents domaines ;
- à mieux comprendre l'organisation des filières sur l'ensemble de la chaîne de valeur et d'adapter en fonction de cette organisation, l'échelle d'intervention des dispositifs publics ;
- à créer les conditions favorables à l'innovation et à sa diffusion dans le tissu économique.

Les enjeux associés à « l'économie décarbonée, sobre en ressources et équitable »<sup>26</sup> invitent également à repenser les fondements des stratégies de développement économique des territoires à la fois pour :

- renforcer la capacité de planification et de cohérence interterritoriale ;
- impliquer toutes les catégories d'acteurs dans le cadre d'une nouvelle gouvernance ;
- les rendre plus transversales et systémiques via l'intégration effective des autres dimensions (sociales, environnementales, culturelles,..) ;
- les inscrire dans des réflexions et des démarches prospectives et adaptables.

### **3. Exemples de leviers d'action mis en place par les collectivités pour le développement de l'économie verte et/ou durable**

Le tableau ci-dessous se veut un panorama non exhaustif d'actions que chaque échelon territorial intervenant (*de jure* ou *de facto*) dans le champ du développement économique peut mobiliser (à son niveau et/ou en coordination avec d'autres échelons territoriaux) pour infléchir celui-ci dans une direction plus soutenable. Ce tableau à double entrée décline, pour chaque collectivité territoriale, trois modes d'intervention : les responsabilités directes, le pouvoir d'incitation financière et le pouvoir de planification et de coordination.

Il apparaît ainsi que malgré les différences budgétaires et de compétences, on retrouve souvent les mêmes types d'actions en termes de développement économique en appui à l'économie verte au sein des différents niveaux de collectivités. Un enjeu fort est ainsi celui de la coordination entre collectivités, avant tout à une échelle intra-territoriale, mais également interterritoriale, afin d'accroître en efficacité, en complémentarités et en synergies les stratégies de développement territorial durable.

---

<sup>26</sup> C'est l'objectif affiché de la stratégie du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, pour la transformation de l'économie.

## Les leviers d'action des collectivités territoriales pour un développement économique plus soutenable

	Région	Département	EPCI	Commune
<b>Responsabilités directes</b>	<p><i>Compétences opérationnelles (maîtrise d'ouvrage) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation professionnelle et continue, apprentissage =&gt;</b> développer les formations en lien avec l'économie verte et la transition écologique et sociale de l'économie (éco-activités, conception durable, ESS...)</li> <li>• <b>Lycées et équipements publics :</b> éco-construction, éco-rénovation, efficacité énergétique des bâtiments ; restauration scolaire développant l'approvisionnement auprès de producteurs locaux.</li> </ul> <p><b>Dépenses de fonctionnement :</b> Eco-responsabilité de l'administration, politique d'achats durables...</p>	<p><i>Compétences opérationnelles (maîtrise d'ouvrage) :</i></p> <p><b>Collèges et équipements publics :</b> éco-construction, éco-rénovation, efficacité énergétique des bâtiments ; restauration scolaire développant l'approvisionnement auprès de producteurs locaux.</p>	<p><i>Compétences opérationnelles (maîtrise d'ouvrage) :</i></p> <p><b>Ecoles et équipements publics :</b> éco-construction, éco-rénovation, efficacité énergétique des bâtiments ; restauration scolaire développant l'approvisionnement auprès de producteurs locaux.</p>	<p><i>Compétences opérationnelles (maîtrise d'ouvrage) :</i></p> <p><b>Ecoles et équipements publics :</b> éco-construction, éco-rénovation, efficacité énergétique des bâtiments ; restauration scolaire développant l'approvisionnement auprès de producteurs locaux.</p>
<b>Pouvoir d'incitation financière</b>	<p><b>Tissu économique, filières :</b> Aides aux éco-activités et à la structuration de filières vertes ; Soutien à l'ESS, à l'agriculture durable...</p> <p><b>Immobilier d'entreprises, ZAE :</b> Aides à l'efficacité énergétique des entreprises</p>	<p><b>Tissu économique, filières :</b> Aides aux éco-activités et à la structuration de filières vertes ; Soutien à l'ESS, à l'agriculture durable...</p> <p><b>Immobilier d'entreprises, ZAE :</b> Requalification de ZAE, création de parcs d'éco-activités...</p>	<p><b>Tissu économique, filières :</b> Aides aux éco-activités et à la structuration de filières vertes ; Soutien à l'ESS, à l'agriculture durable...</p> <p><b>Immobilier d'entreprises, ZAE :</b> Requalification de ZAE, création de parcs d'éco-activités...</p>	<p><b>Tissu économique, filières :</b> Aides aux éco-activités et à la structuration de filières vertes ; Soutien à l'ESS, à l'agriculture durable...</p> <p><b>Immobilier d'entreprises, ZAE :</b> Requalification de ZAE, création de parcs d'éco-activités...</p>

<p><b>Pouvoir d'incitation financière</b></p>	<p><b>Animation économique :</b> Soutien à la mise en place d'expérimentations d'écologie industrielle ; animation des pôles de compétitivité.</p> <p><b>R&amp;D et innovation :</b> Aides à l'éco-innovation : appels à projets, pôles de compétitivité... Parcours résidentiel des entreprises ; Soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes.</p> <p><b>Emploi :</b> Emplois aidés, subventions aux associations d'IAE</p>	<p><b>Animation économique :</b> Soutien à la mise en place d'expérimentations d'écologie industrielle ; animation d'actions collectives.</p> <p><b>R&amp;D et innovation :</b> Aides à l'éco-innovation : appels à projets, pôles de compétitivité... Parcours résidentiel des entreprises ; Soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes.</p> <p><b>Emploi :</b> Emplois aidés, subventions aux associations d'IAE</p>	<p><b>Animation économique :</b> Soutien à la mise en place d'expérimentations d'écologie industrielle ; animation d'actions collectives.</p> <p><b>R&amp;D et innovation :</b> Parcours résidentiel des entreprises ; Soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes.</p> <p><b>Emploi :</b> Subventions aux associations d'IAE</p>	<p><b>Animation économique :</b> Soutien à la mise en place d'expérimentations d'écologie industrielle ; animation d'actions collectives.</p> <p><b>R&amp;D et innovation :</b> Parcours résidentiel des entreprises ; Soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes.</p> <p><b>Emploi :</b> Subventions aux associations d'IAE</p>
<p><b>Pouvoir de planification et de coordination</b></p>	<p><b>Coordination</b> SRDEI : coordination de l'action économique et d'innovation publique régionale.</p> <p><b>Planification régionale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Document d'urbanisme : SRADDT (SDRIF en Île-de-France)</li> <li>• Agenda 21 régional / PCET</li> </ul>	<p><b>Coordination :</b> avec les autres CT, les Chambres consulaires, agences de développement...</p> <p><b>Planification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PTDD /Agenda 21 départemental / PCET</li> </ul>	<p><b>Coordination :</b> avec les autres CT, les Chambres consulaires, agences de développement...</p> <p><b>Planification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents d'urbanisme : SCoT, PLU intercommunal</li> <li>• PTDD/Agenda 21 intercommunal / PCET (si &gt; 50 000 hab)</li> </ul>	<p><b>Coordination :</b> avec les autres CT, les Chambres consulaires, agences de développement...</p> <p><b>Planification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Document d'urbanisme : PLU</li> <li>• PTDD/Agenda 21 communal/ PCET (si &gt; 50 000 hab)</li> </ul>

**En résumé :**

La dernière partie de ce document nous invite à savoir valoriser les singularités et ressources locales, à développer des pratiques de coopération, à établir les transversalités nécessaires, en d'autres termes à changer de paradigme pour contribuer à de nouvelles pratiques de développement territorial porteuses d'innovation, de création de réelles richesses économiques, mais aussi sociales et culturelles.

Au lieu de concevoir le développement essentiellement à partir d'entreprises extérieures, l'enjeu pour les territoires est d'abord de permettre à la fois le développement d'entreprises déjà implantées et de favoriser les initiatives locales susceptibles de créer de nouvelles activités. Ce type de dynamique contribuera beaucoup plus à rendre attractif le territoire notamment pour des créateurs d'activités et des entreprises extérieures que les stratégies d'attente qui se limitent trop souvent à des stratégies d'offre de foncier, de zones d'activités.

Du fait de son caractère stratégique, et quelles que soient les évolutions législatives à venir, le développement économique devrait rester une compétence partagée *de facto* entre plusieurs échelons territoriaux, avec un rôle croissant de coordination dévolu à l'échelon régional. L'enjeu majeur, dans une perspective de développement économique soutenable, est donc celui de la coordination et de la coopération entre collectivités territoriales autour d'une stratégie commune de développement durable, à l'instar de la SRDEI lancée par la Région Île-de-France en 2011.

## Partie 3 Les potentiels de l'économie verte en Ile-de-France par l'OCDE

La plupart des analyses réalisées sur les potentiels de l'économie verte se focalisent sur les potentiels en matière de filières vertes et verdissantes et sur les leviers d'action « classiques » pour les rendre compétitives. Encore peu d'études, à notre connaissance, explorent par exemple, les potentiels en matière d'économie de la fonctionnalité ou d'écologie industrielle, à l'échelle francilienne.

L'état des lieux qui suit, réalisé par l'OCDE en 2012, sur les potentiels de l'économie verte en Ile-de-France, ne déroge pas à cette règle.

Il a néanmoins le mérite de synthétiser dans un seul et même document, les objectifs de la politique environnementale associés aux potentiels de développement économique des filières stratégiques, vertes et verdissantes.

Cet état des lieux a été réalisé dans le cadre du *Programme Villes Vertes* qui analyse comment les politiques publiques accompagnent la croissance verte dans les régions de l'OCDE. La région Ile-de-France a été choisie comme région pilote ainsi que celle de Chicago. Ce programme devrait s'achever en 2013.

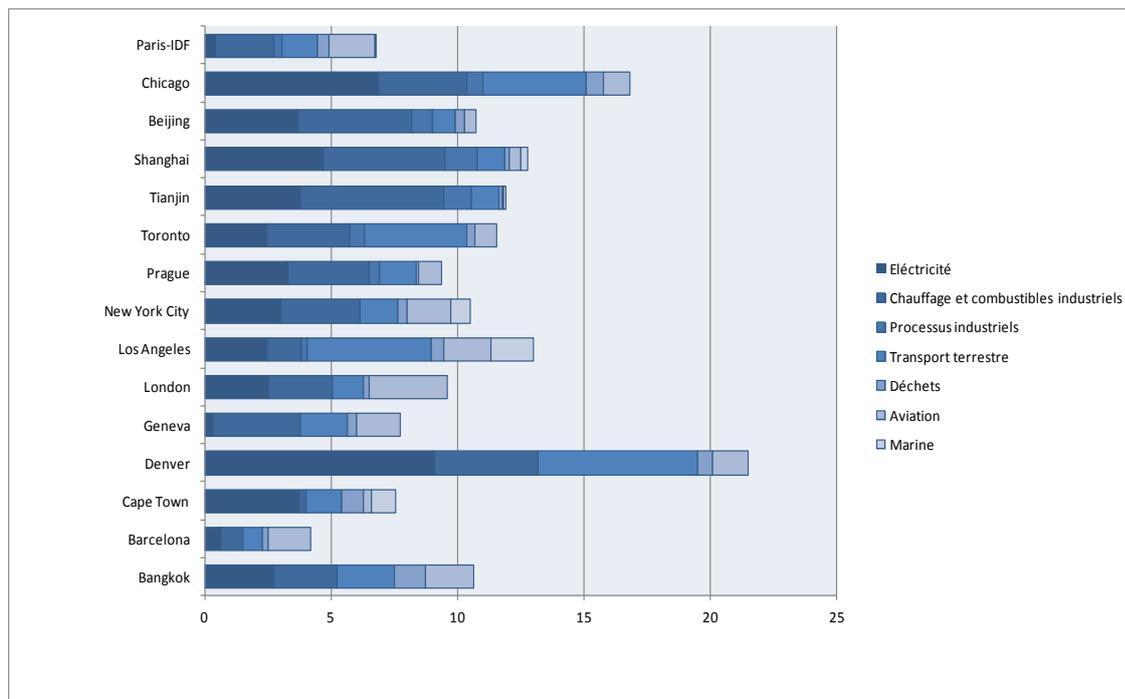
### I Le positionnement de la région Ile-de-France

Par rapport à d'autres régions métropolitaines de l'OCDE, **la région francilienne est l'une des plus peuplées**. Avec près de 12 millions d'habitants, elle se classe au 9<sup>ème</sup> rang des 90 métropoles de l'OCDE après Tokyo, Seoul, Mexico, New York et Londres. Elle est également l'une des plus denses. En 2008, elle figurait au 18<sup>ème</sup> rang des régions métropolitaines les plus denses de l'OCDE en termes d'habitants par km<sup>2</sup>. Elle se caractérise, par **un centre urbain très dense** (logements collectifs et de petite taille) et une forme urbaine compacte, avec un réseau de transport performant, et en petite et grande couronne, par une densité beaucoup moins importante et un réseau de transport qui fait face à une hausse croissante de la demande.

C'est la région française qui consomme le plus d'énergie. Elle ne produit qu'à hauteur de 11% de ses besoins énergétiques. Elle dépend pour **son approvisionnement de l'étranger** (pour ses approvisionnements en énergies fossiles) **et des autres régions françaises** pour la majorité de son électricité (principalement d'origine nucléaire). **Le bâtiment est le plus consommateur parmi les secteurs**, avec 48 % du total, après les transports (44 % du total). Quant au recours aux énergies renouvelables, il est encore peu développé.

La région présente toutefois un montant d'émissions GES par habitant, faible au regard des autres grandes métropoles.

### Emissions de CO<sub>2</sub> par habitant dans les régions métropolitaines de l'OCDE (2005) (en tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant)



Source: OCDE

Cette performance en termes d'émissions par habitant est également meilleure que la moyenne nationale. Ce résultat s'explique en partie par un faible niveau de combustion d'énergie fossile dans le secteur industriel et par une utilisation relativement importante des réseaux de chaleur (50 % de la chaleur produite). Il s'explique surtout par le fait que la principale source d'énergie est le gaz naturel.

#### Une économie parmi les plus performantes

En Europe, elle concentre la plus forte population urbaine après Londres. La population est plutôt jeune : 56% de la population a moins de 40 ans. Elle est en croissance et plutôt qualifiée : 42% de la population possède un diplôme de niveau Bac+2 (8<sup>ème</sup> rang des régions de l'OCDE).

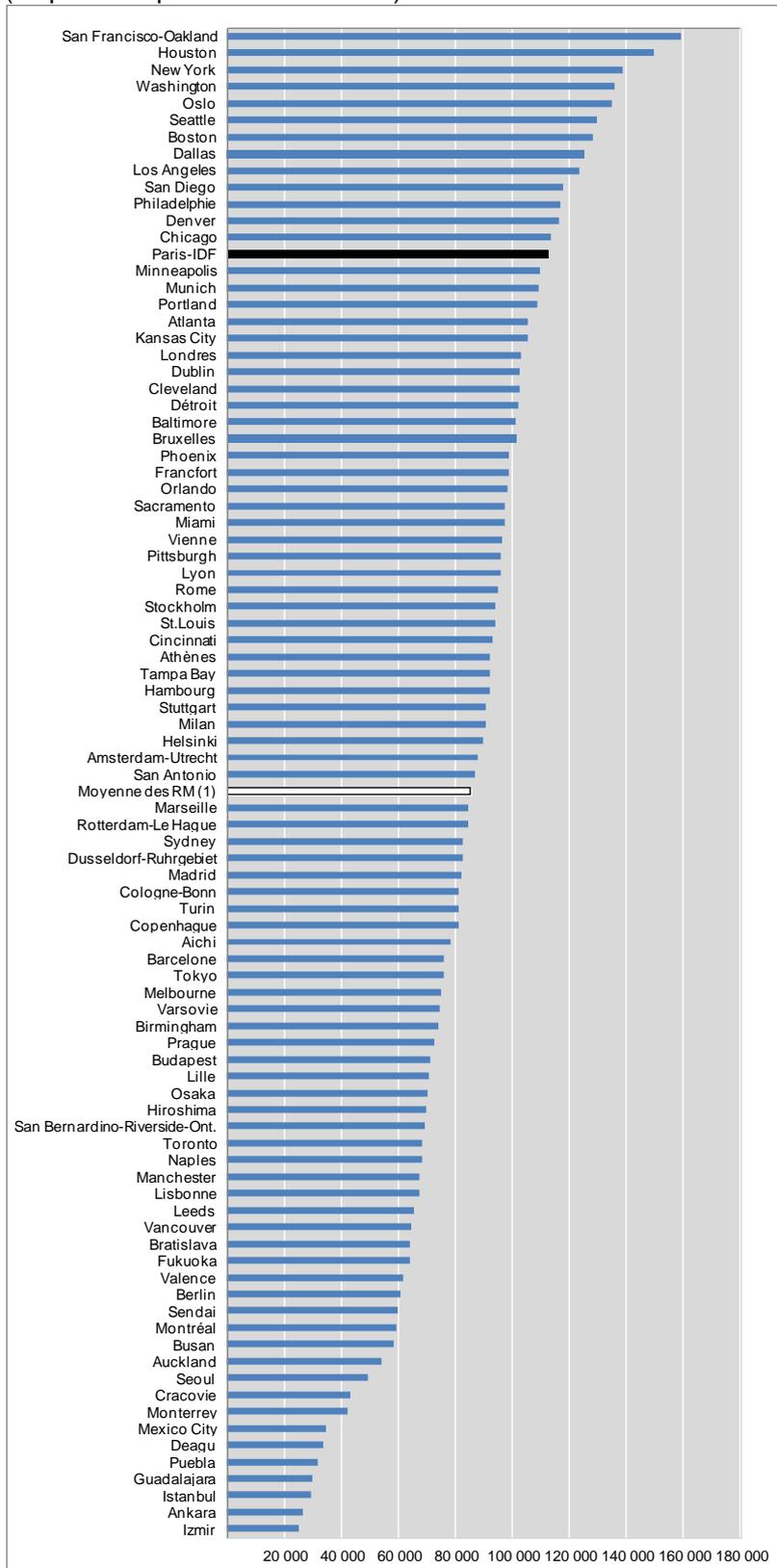
Elle est actuellement la première région économique de France (30% de la richesse nationale), et l'une des plus productives de l'OCDE (16<sup>ème</sup> rang sur les 90 métropoles de l'OCDE par son PIB). Elle est, aussi :

- le deuxième pôle mondial d'implantation des 500 plus grandes entreprises du monde,
- le premier pôle de recherche en Europe en nombre d'implantations,
- elle génère la majorité des brevets français (34%), notamment des brevets « verts » dans les domaines de l'électricité, l'automobile et la physique en particulier. Les domaines de recherche y sont à la fois très étendus et très transversaux.
- elle est aussi la seconde région européenne bénéficiant le plus d'investissements directs étrangers.

Cette performance s'appuie selon l'OCDE sur un niveau de productivité de la main d'œuvre relativement élevé aussi bien par rapport à la moyenne nationale qu'au regard des grandes métropoles de l'OCDE. Cette productivité est en partie expliquée par le développement des

services à haute à valeur ajoutée ces dernières années. Ces services représentaient, en 2011, 87% de la valeur ajoutée.

**Productivité de la main d'œuvre dans les régions métropolitaines de l'OCDE (2008)**  
(en parité de pouvoir d'achat USD)



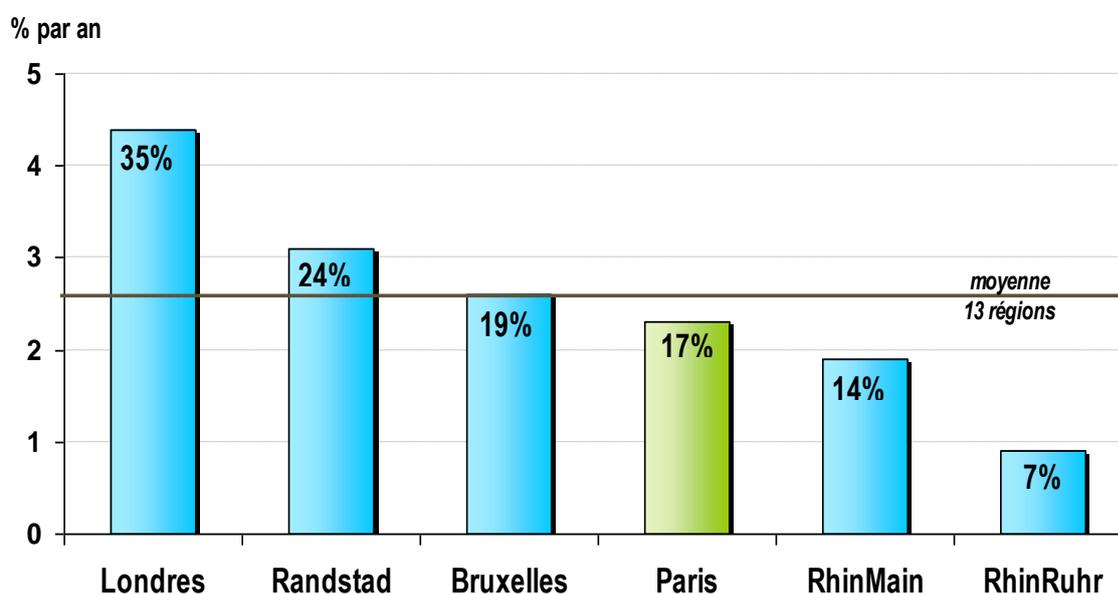
Source : OCDE

L'Ile-de-France constitue donc une métropole de premier ordre tant au niveau national qu'international. Elle doit néanmoins faire face à un ralentissement économique majeur.

La région perd de son attractivité : durant la période 1995-2002 la croissance du PIB francilien (17%) a été plus faible que dans d'autres régions européennes en particulier inférieure à celle de la région londonienne (35% sur la même période). Entre 2000 et 2007, on constate également une baisse des échanges commerciaux, notamment avec les pays émergents.

Ce ralentissement s'est accompagné d'un processus de désindustrialisation, résultat de plusieurs effets conjugués : des gains de productivité, l'externalisation de nombreuses fonctions de services (maintenance, logistique, sécurité), la délocalisation d'activités de production hors de l'Ile-de-France ou à l'étranger, et globalement une perte de compétitivité notamment face à la montée en puissance de l'industrie dans les pays émergents.

### Croissance du PIB de quelques régions d'Europe sur la période 1995-2002



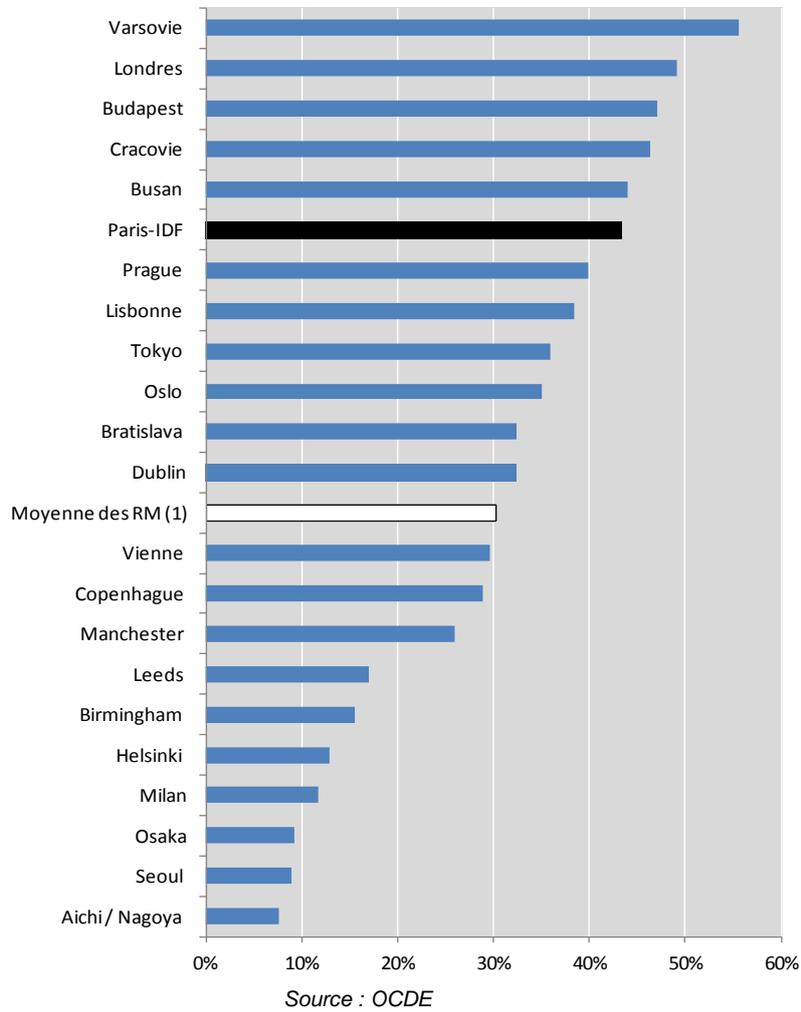
Source : SRDEI

Le ralentissement est marqué également par :

- une baisse du nombre de chercheurs au profit de la province et de l'étranger. La région fait toujours face à la fuite des talents vers des destinations qui sont souvent plus rémunératrices et où le statut des chercheurs et la considération sont plus attractifs (les Etats-Unis et le Canada notamment).
- une diminution du nombre de créations d'entreprises, plus importante que la moyenne nationale.
- elle est la 6<sup>ème</sup> région la plus inégalitaire des pays OCDE. De fortes disparités subsistent sur le territoire francilien. On retrouve à l'ouest les départements les plus riches (Hauts de Seine, Paris) et à l'est des territoires plus défavorisés.
- un taux de chômage particulièrement élevé en Ile-de-France (8,4% en 2009) au-dessus de la moyenne OCDE (8%). Le taux de chômage des moins de 25 ans y est de 11,2%.
- la part des emplois peu qualifiés est faible et inférieure à celle des autres régions (18% des emplois). Les emplois sont surtout concentrés sur les activités à haut revenu et à qualifications élevées.

- la moitié des emplois salariés se concentre dans deux départements, que sont les Hauts de Seine et Paris.

**Inégalités infrarégionales au sein des régions métropolitaines de l'OCDE en 2008**  
(Ecart infrarégional en termes de PIB par habitant)



## II Les potentiels des filières vertes et verdissantes (OCDE)

Pour l'OCDE, il est important que la région trouve de nouvelles sources de croissance économique. Dans un contexte contraint au niveau social et environnemental, l'économie verte apparaît comme la stratégie de développement adaptée.

La région concentre selon eux, la moitié de la filière éco technologique française et les capacités de recherche sont importantes pour l'eau, les déchets et les énergies renouvelables. Elle est passée du 20ème au 8ème rang des régions métropolitaines de l'OCDE pour les brevets verts dans les deux dernières décennies.

Quelles sont ces filières stratégiques à développer ? La loi Grenelle II (juillet 2010) vise l'application du Grenelle à l'échelle du territoire. Dix-huit filières stratégiques ont été identifiées et regroupés en trois groupes :

- les filières dont le développement **est nécessaire pour réduire les émissions de gaz à effets de serre dans le domaine de l'énergie** : biomasse-énergie, biocarburants, énergies marines, éolien, photovoltaïque, géothermie et captage, stockage et valorisation du CO<sub>2</sub> ;
- les filières associés **aux enjeux d'efficacité énergétique**, qui participent à la réduction des besoins d'énergie ou améliorent sa gestion : bâtiment à faible impact environnemental, véhicule décarboné, logistique et gestion de flux, réseaux énergétiques intelligents (smart grids) et stockage de l'énergie/batterie ;
- les filières, sans lien direct avec l'énergie ou très transversales, qui doivent être développées **pour réduire les consommations de ressources naturelles et de matières premières** : recyclage et valorisation des déchets, chimie verte, biomasse matériaux, eau et assainissement, métrologie-instrumentation et optimisation des procédés industriels.

Ces filières, vertes et verdissantes, sont considérées comme stratégiques non seulement au regard de leur potentiel rendement à court et moyen terme mais aussi de leur impact sur l'environnement. Ces secteurs d'activité sont soumis à une grande concurrence internationale, l'enjeu pour l'Ile-de-France est de se positionner à la pointe de la compétitivité internationale.

Plusieurs objectifs ont été définis par filière au niveau national : en termes de logements (la rénovation de 400 000 logements par an à partir de 2013), de transports (construction de 2000 kms de voies supplémentaires pour les LGV à 2020), d'énergies renouvelables (couvrir 23% de la consommation en 2020), de déchets (réduction de 15% de l'enfouissement et de l'incinération en 2012), de recyclage (le recyclage des matières et la valorisation organique doivent atteindre 40% en 2015) et d'emballages (75% des déchets ménagers et des entreprises de plus de dix salariés, sauf BTP et agriculture, doivent être recyclés).

## 1. Le bâtiment

Le bâtiment est à l'origine de 31% des émissions de gaz à effet de serre. Réduire la consommation énergétique en augmentant les qualités d'isolation du bâti est donc un objectif central dans la réduction des émissions de GES.

Aujourd'hui, près de 7% de la population sont en situation de précarité énergétique en consacrant plus de 10% de leurs revenus aux dépenses énergétiques. Avec la hausse du prix des énergies fossiles, il est probable que cette facture pèse de plus en plus sur les ménages les plus pauvres.

Les enjeux sont donc multiples pour le bâtiment, il s'agit à la fois de :

- augmenter la capacité de production pour répondre à la demande croissante de logements
- généraliser en amont l'écoconception des bâtiments pour intégrer dans les processus de production des matériaux respectueux de l'environnement (type agro, éco matériaux) mais aussi dans certains cas pour en prévoir et faciliter la déconstruction.
- intégrer dans la conception les nouvelles technologies (notamment dans la gestion de l'énergie) ;
- rénover le bâti existant (cela concernerait entre 70 et 80% des bâtiments à horizon 2050) : pour 2020, il s'agirait de verdir près de 400 000 logements et de baisser la consommation énergétique de 38% (objectif du Grenelle).

Le secteur du bâtiment compte en Ile-de-France, 82 000 établissements dans le secteur, notamment des PME. C'est un secteur d'activité fortement pourvoyeur d'emplois. En 2009, il représentait environ 275 000 emplois (plus de 5% du total des emplois) dans la région.

Selon les estimations du Boston Consulting Group, si les objectifs du Grenelle sont atteints, 390 000 emplois pourraient être créés à l'échelle nationale dans le secteur du bâtiment entre 2007 et 2013. Et selon le CIRED, à l'échelon régional entre 10 700 et 42 300 emplois pourraient être créés d'ici 2020.

Certaines branches ont déjà connu un développement dynamique. C'est le cas notamment pour l'isolation des bâtiments, qui a connu une croissance de 13,8% entre 2005 et 2008.

Pour pouvoir remplir les objectifs ambitieux du Grenelle, la région dispose d'un budget d'1.5 milliard d'euros, en 2011 et s'est dotée d'une stratégie « Aménagement Construction Durable » qui figure à la fois dans l'Agenda 21 et dans le Plan Climat Régional.

L'objectif est de mettre en place une approche commune dans l'aménagement et la construction de la région, et de garantir une gestion durable et une solidarité du projet à toutes les échelles (économe en ressources, implication de toutes les populations, lutte contre la ségrégation).

Selon l'OCDE, le budget au niveau national pour atteindre les objectifs dans le bâtiment est estimé entre 185 et 656 milliards d'euros pour les 40 ans à venir.

Même si la fourchette est large, le besoin de financement reste important et pousse les partenariats publics-privés à innover en matière de montage financier. On peut citer en la matière, les Certificat d'Economie d'Energie qui valorisent les économies d'énergies à moyen et long terme dans le bouclage financier et la société mixte SEM ILE-DE-FRANCE EN, mise en place par la Région, pour faciliter la mise en place de ces dispositifs innovants et pour servir d'interface entre les particuliers et le privé dans la levée de fonds pour la rénovation du bâti.

## 2. Les transports

Les transports sont également à la confluence des enjeux environnementaux et socio-économiques et représentent près de 48% des émissions de gaz à effet de serre en Ile-de-France. Les émissions proviennent en partie du transport des personnes (29%), du fret (19%). L'aérien représente près de 26%. Malgré les initiatives mises en place par les aéroports pour réduire les émissions, la dépendance aux flux de marchandises et au tourisme dans la région

restreint à moyen terme les marges de manœuvre dans ce secteur. L'essentiel des efforts porte donc sur les autres types de transport.

La politique environnementale de la Région vise à réduire de 60 et 75% les émissions liées aux transports.

Pour se faire, plusieurs objectifs ont été identifiés :

- faire muter le fret routier vers le fluvial (objectif de doubler le trafic) ;
- engager une transition des transports particuliers vers les transports en commun, notamment en petite et grande couronne ;
- réduire l'utilisation de la voiture à hauteur de 2% ;
- augmenter de 20% l'usage des transports en commun ;
- augmenter de 10% l'utilisation du vélo ;
- passer d'un taux de remplissage des voitures de 1,22, à 1,30 passager par voiture, via l'utilisation du covoiturage ou de l'auto-partage.

Les secteurs d'activité liés à ces enjeux de transport<sup>27</sup> représentent un important gisement d'emploi en Ile-de-France. En 2009, le secteur comptait 30 676 établissements, et représentait plus d'un million d'emplois (*source OCDE*), soit près de 20% de l'emploi total de la région.

En 2007, selon le CROCIS, cette industrie représentait 56 000 emplois directs (soit 19% de l'emploi automobile national) et 78 000 emplois indirects. La région est sans conteste, le leader au niveau national, notamment grâce à ses usines (Renault, PSA), à ses sièges sociaux et ses centres de recherches. Au niveau régional, c'est en particulier dans le département des Yvelines, que sont principalement implantées les entreprises du secteur (près de 150 entreprises).

C'est un secteur dans lequel les réglementations et contraintes environnementales invitent à d'importantes innovations technologiques, notamment dans l'industrie automobile.

Selon une étude du Boston Consulting Group, si les objectifs du Grenelle sont atteints, 180 000 emplois pourraient être créés à horizon 2020 en France dans le secteur des transports.

Quant au CIRED, il évalue la création d'emploi direct, entre 12 500 et 19 500, en Ile-de-France à horizon 2020.

### 3. L'agriculture

L'agriculture est un enjeu important au regard de plusieurs facteurs :

- elle émet 5% du total régional de GES (via élevage et utilisation de fertilisants) ;
- les sols et la flore s'avèrent être d'importants puits de carbone ;
- ce secteur est un enjeu important au regard de la sécurité alimentaire de la population francilienne.

Dans sa politique environnementale, la région souhaite qu'en 2020, 15% de la production agricole soit produite localement et que 20% des surfaces agricoles soit dédiées à l'agriculture biologique.

Dans la dynamique économique, l'agriculture en Ile-de-France ne représente que 1,6% de la valeur ajoutée alors qu'elle couvre 70% de la superficie régionale. Le nombre d'emplois dans l'agriculture était de l'ordre de 4700, en 2009. Quant à l'agriculture biologique, elle a connu une croissance de 43% entre 2009 et 2010 (*source OCDE*).

Pour l'OCDE, cette transition « écologique » de l'agriculture, pourrait stimuler la demande et créer des emplois permanents au sein du secteur (entre 9 et 30% de main-d'œuvre supplémentaire sont nécessaires dans le bio par rapport à l'intensif). Cela aurait aussi des effets indirects positifs sur la distribution, la formation, l'éco-conseil etc.

---

<sup>27</sup> On compte dans les filières liées aux transports : la fabrication de matériels, le commerce, la réparation, le transport et l'entreposage.

## 4. Le secteur de l'énergie

Les objectifs en matière d'énergie sont stratégiques et multiples. Il s'agit à la fois de mettre en place une capacité de production d'énergie propre et de passer d'une part de 3% d'énergie renouvelable consommée à 23% en 2020, au niveau européen.

Au niveau national, les efforts de recherche se sont portés à la fois sur l'éolien, la biomasse (ressources importantes), le solaire et l'hydroélectricité. A la différence de l'Allemagne qui a préféré pour sa part, promouvoir une stratégie d'énergies renouvelables plus spécialisée notamment sur l'éolien offshore, la biomasse de seconde génération et le photovoltaïque.

En 2007, le plan national de développement des énergies renouvelables prévoyait ainsi :

- la multiplication par 2x de la production bois-énergie ;
- par 6 pour la géothermie ;
- par 12 les réseaux de chaleurs ;
- et par 400 pour le photovoltaïque.

La région Ile-de-France dépend à 94% de l'extérieur pour son approvisionnement énergétique. Pour atteindre les objectifs fixés aux différentes échelles, il faudrait commencer par multiplier par 3,5 (voire 4,5), la capacité de production des énergies renouvelables et par 4, la part dans la consommation finale. Il s'agit également de réduire la consommation d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique dans les différents secteurs (ce qui renvoie en partie aux objectifs de la filière bâtiment).

Entre 2006 et 2010, le « Plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables » a été lancé. Ce plan a permis de soutenir des investissements à hauteur de 253 millions d'euro, à travers le financement de 995 projets. Depuis 2010, il a été remplacé par le « Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie » (SRCAE), qui définit les orientations à donner aux politiques régionales climatiques. Ces orientations portent sur deux domaines : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (à travers la maîtrise de l'énergie), et la prévention, réduction et l'atténuation de la pollution atmosphérique (à travers des normes de qualité de l'air).

Il fixe également des objectifs à atteindre en termes d'efficacité énergétique et de valorisation du potentiel d'énergies renouvelables (avec un volet entièrement dédié à l'éolien). Le SRCAE a été finalisé en juin 2012.

Enfin des dispositifs sont mis en place afin d'inciter à la production d'énergie renouvelable. En effet, en plus des aides pour l'installation de panneaux de la Région, un tarif d'achat d'électricité est géré par le Conseil Régional et un « Fond Chaleur » d'un milliard d'euro de budget fixé à l'issu du Grenelle de l'environnement, sur la période 2009-2011, a été lancé. Celui-ci est géré par l'ADEME.

Afin de développer la filière du renouvelable, l'OCDE a procédé à une analyse par type d'énergie.

### **Le solaire**

Pour l'OCDE, le potentiel dans ce secteur est clairement sous exploité, bien que la capacité photovoltaïque installée soit en forte croissance, avec augmentation de 170% entre 2009 et 2010.

L'exploitation s'est beaucoup développé depuis la loi Grenelle mais la dynamique de développement s'est beaucoup ralentie.

Le potentiel de développement de l'énergie solaire demeure néanmoins important en Ile-de-France. D'après les estimations du CIREN, 330 emplois pourraient être créés entre 2010 et 2020 si les objectifs du Grenelle étaient atteints. Ces emplois concerneraient surtout l'installation et la maintenance des équipements ; la production se faisant à l'étranger. Le secteur pourrait couvrir entre 20 et 30% des besoins de chauffage et entre 50 et 60% des besoins en eau chaude d'ici 2020.

Pour cela, la région dispose de près de 110 établissements impliqués dans le photovoltaïque (IAU, 2010) et de 40 laboratoires travaillant sur le PV et sur les thématiques connexes.

La région Ile-de-France a de fort atout en R&D dans le solaire mais elle se trouve aujourd'hui face à une forte concurrence à l'étranger ainsi que dans d'autres régions françaises<sup>28</sup>.

### **L'éolien**

La région Ile-de-France possède un potentiel important pour le développement de l'éolien. En effet, elle bénéficie d'une part de conditions naturelles favorables et d'autre part de la présence d'industries stratégiques liées à la fabrication des composants comme l'automobile l'aéronautique, la mécanique et l'énergie. La spécialisation de la région se ferait alors sur la fabrication des composants. Le secteur, selon les estimations du CIREN, pourrait en créer entre 180 et 730 de manière directe et entre 260 et 1050 de façon indirecte entre 2010 et 2020.

Et d'après une étude de l'IAU, on observe une croissance de 57% des emplois dans le secteur entre 2007 et 2009. La capacité s'est, elle, accrue de 28% entre 2008 et 2009. La région compte actuellement 112 établissements ayant une activité liée à l'éolien (IAU, 2011<sup>29</sup>).

### **La valorisation des déchets**

La valorisation des déchets se fait principalement à travers l'incinération. Celle-ci permet la création de chaleur qui peut être réutilisée dans l'installation, mais qui peut aussi être revendue. La région dispose de bonnes infrastructures sur son territoire (19 incinérateurs) et produit 25% de la chaleur et 7% de l'électricité via l'incinération. D'après le CIREN, le potentiel en termes de création d'emploi se chiffre à 88 emplois directs et indirects d'ici 2020.

L'objectif est donc selon l'OCDE d'optimiser le rendement de 11 des 19 sites présents sur le territoire et de développer les réseaux de chaleur, de valoriser le biogaz, les biocarburants et la cogénération. Afin de remplir ces objectifs, la région peut s'appuyer sur le PREDMA. Enfin, il s'agirait de réfléchir à l'intégration de la valorisation des déchets dans une stratégie plus large d'écologie industrielle.

### **La géothermie**

Avec 57% des installations en Ile-de-France et 80% de la production géothermique nationales, la région est en bonne position sur ce secteur. Après une période de stagnation pendant 15 ans (CGDD, 2010), on constate un faible regain de la croissance dans ce secteur. Il pourrait être créé 45 emplois directs par an, par million d'euros investi, en géothermie profonde et 14,9 emplois directs par an pour la géothermie de surface (Arene, 2006).

## **5. Les déchets**

Comme mentionné précédemment, les déchets peuvent être réutilisés dans le cadre de valorisation énergétique. Mais, l'objectif en matière de déchets est également dans la prévention (pour en réduire les volumes) et dans la capacité de recyclage.

C'est dans cette optique que le Plan de Réduction et d'Élimination des Déchets (PREDIF) a été formalisé. Il vise une réduction de 7% des ordures ménagères et assimilées sur 5 ans, et cherche à couvrir près de 80% de la population avec un Plan Local de Prévention (PLP). Ce plan prévoit à la fois de développer les logiques de réutilisation des produits, mais également en amont, le développement des démarches d'écoconception.

Dans l'économie régionale, le secteur des déchets représente plus de 18 000 emplois en 2008, principalement dans les activités de collecte et de tri des déchets non dangereux.

On constate ces dernières années, à la fois, une croissance dans l'emploi (15% entre 2000 et 2008) et dans le chiffre d'affaires (6% entre 2006 et 2007).

Son positionnement à l'international est porté par deux entreprises françaises (VEOLIA propreté et SITA) qui figurent dans le top 5 des entreprises les plus performantes en termes de chiffres d'affaire dans le secteur des déchets (UbiFrance)

<sup>28</sup> Pour plus d'informations sur les potentiels de cette filière, voir l'étude IAU. (2010). Les Industries des ENR en Ile-de-France : quel potentiel de développement ? Partie 1. L'industrie photovoltaïque.

<sup>29</sup> Pour plus d'informations sur les potentiels de cette filière, voir l'étude IAU. (2011). Les Industries des ENR en Ile-de-France : quel potentiel de développement ? Partie 1. L'industrie éolienne

## Résumé AFOM de l'économie verte en Ile-de-France (Etude de cas OCDE)

ATOUTS	FAIBLESSES
<p><b>Environnement:</b>            Une grande richesse de ressources naturelles            Un réseau de transport en commun performant en petite couronne            Une faible consommation d'énergie par unité de PIB            Un taux d'émissions GES inférieur à de nombreuses capitales mondiales            Un atout naturel pour l'énergie géothermique            Un faible niveau de combustion d'énergie fossile dans le secteur industriel (13%)            Une valorisation des déchets qui participe déjà à 25% à la production de chaleur</p> <p><b>Socio/emploi:</b>            Une population jeune (56% de la population a moins de 40 ans)            Une main d'œuvre qualifiée (+bac 2 = 41,7%, 8<sup>ème</sup> rang mondial)</p> <p><b>Tissu économique</b>            Des secteurs d'activités diversifiés avec le développement marqué ces dernières années d'activités de services à haute VA            2<sup>ème</sup> pôle mondial pour les sièges sociaux            1<sup>ère</sup> région industrielle et agricole en France (1<sup>ère</sup> zone céréalière d'Europe)            Un secteur agriculture bio en croissance (+43% en nombre d'exploitations entre 2009 et 2010) et 1<sup>er</sup> région française pour la consommation des produits biologiques            Une région compétitive positionnée sur des filières industrielles clés: ENR, stockage CO<sub>2</sub>, BBC, véhicule décarbonné, logistique, smart grids, batteries, recyclage déchets, chimie verte, eau et assainissement,...            50% de la filière écotechnologique est en Ile de France            Des domaines R&amp;D très étendu et très transversaux            Des capacités de recherche importantes pour l'eau, les déchets et les ENR            40% des brevets verts français, viennent de la région / au niveau international, elle est passée du 20<sup>ème</sup> au 8<sup>ème</sup> rang des régions métropolitaines dans les deux dernières décennies sur ces dépôts de brevets.</p>	<p><b>Environnement</b>            Déficit de logements et problème de pouvoir d'achat logement            Un réseau de transport en commun moins efficace en moyenne et grande couronne            Une consommation d'énergie à 51% issue du pétrole, 22% gaz naturel, 10% électricité            Un réseau ferré embranché à peu d'entrepôts            Faible utilisation des ENR</p> <p><b>Socio/emploi:</b>            Un fort taux de chômage chez les jeunes et une faible part des emplois peu qualifiés            L'emploi francilien est très concentré sur des activités à haut revenu et qualification élevée            De fortes disparités entre les territoires dans le niveau moyen de revenu et dans la localisation des emplois (Paris + Haut de Seine = 50% des emplois salariés)</p> <p><b>Tissu économique</b>            Une attractivité en perte de vitesse au profit de la province et de l'international (pour la R&amp;D notamment)            Une désindustrialisation (du fait de délocalisations de la production et du développement d'externalisation de bon nombre de fonctions)            Un marché fortement soutenu par les pouvoirs publics (50% de la clientèle des éco-industries vient de la commande publique, marché ENR porté par des aides publiques)            Une politique de rénovation du bâti qui ne remplit pas toutes les conditions de solvabilité            Des dispositifs de financement éparpillés, sous exploités, mal diffusés            Un faible taux de création d'entreprises innovantes, notamment de PME            Des éco-filières dispersées et peu visible</p> <p><b>Gouvernance / Coordination acteurs publics-privés :</b>            Un manque de synergie entre les différentes échelles administratives            Pas d'existence de définition des éco-activités qui se rapporte à la nomenclature NAF            Manque de stratégie explicite en matière de croissance verte à l'échelle régionale            Une vision écologique (Grenelle) et économique (Grand Paris) déconnectée            Un déficit de lieux d'échanges et de coordination entre acteurs            Une profusion d'études mais une absence de lieux de débats et d'échanges entre les producteurs et les acteurs (privés et publics)</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p><b>La nature du tissu économique :</b> De nombreux atouts en matière de recherche (multiplicité des laboratoires, brevets verts), de main d'œuvre (concentration des emplois urbains supérieurs) et de diversité sectorielle 7 pôles de compétitivité bien adaptés à la nature transverse de la croissance verte Dans le domaine des technologies vertes, l'innovation est souvent le fait de secteurs d'activités hors des industries environnementales (Astech, Cap digital, Systematic, Medicen,..) qui sont également présent sur le territoire. Un potentiel levier important avec le projet Grand Paris</p> <p><b>Des filières à fort potentiel :</b> Les filières liées au transport (notamment fret fluvial et ferré) ainsi que celles liées à la rénovation du bâti sont celles à plus fort potentiel. Des potentiels sous exploités dans : *les ENR : développement de la biomasse possible notamment par la valorisation de déchets en établissant des liens plus forts avec le parc industriel francilien / avantage technologique sur photovoltaïque 2ème génération et éolienne off shore. *l'agriculture bio : une volonté politique régionale de tripler en 3 ans les surfaces bio / une dynamique de croissance tirée par une demande croissante, une politique favorable à l'installation d'exploitations bio, un levier via la commande publique important (cantines scolaires)</p> <p><b>Stratégie Croissance verte:</b> Développer une stratégie avec une forte dimension régionale sur la croissance verte (ne pas se limiter à une approche sectorielle) Rapprocher davantage les communes dans une logique de projet de développement territorial et clarifier les rôles, responsabilités et moyens de chacun pour le mettre en œuvre Solvabiliser les nouveaux marchés, particulièrement dans la rénovation thermique du bâti (notamment par la mise en place de sociétés de services énergétiques ESCO qui garantissent de bout en bout l'économie d'énergie et jouent le rôle de tampon entre investissement et retour sur investissement) Donner plus de place aux entreprises (en amont) dans les processus de concertation / décision</p>	<p><b>Innovation / R&amp;D :</b> Une capacité de recherche importante qui ne débouche pas assez sur des créations d'entreprises innovantes Manque d'une politique cohérente et proactive en matière d'éco-innovations Une faible participation des PME dans les secteurs innovants et les pôles de compétitivité Des moyens de financement de projets PME innovants encore trop faible → notamment des fonds Capital risque insuffisants</p> <p><b>Filières :</b> Une difficulté à trouver des sites adaptés pour de nouvelles activités, notamment dans le traitement et le recyclage des déchets Un positionnement compétitif insuffisant des PME dans les technologies propres Une forte concurrence internationale sur les ENR, la filière automobile / les groupes français internationaux présentent des fragilités Un manque de coordination/normalisation dans le secteur des transports sur inter modalité qui pourrait conduire à des processus complexes de mise en compatibilité (PSA, SNCF,..) Un retard en matière d'intégration des cursus « vert » dans les formations et des liens entre centres de formation en entreprises encore trop distendus</p> <p><b>Financement et mise en place de la stratégie de croissance verte :</b> La capacité des pouvoirs publics à financer la croissance verte est une préoccupation (diminution finances locales, incertitudes sur ressources futures, fin taxe professionnelle,...) et le déploiement actuel de financement est insuffisant compte tenu des objectifs → nécessité d'augmenter la participation des acteurs privés La difficulté ne provient pas de l'appétence des entreprises pour de nouveaux modèles d'affaires, ni de la disponibilité des technologies propres mais relève bien de la solvabilité de ces nouveaux marchés Les mesures du Grenelle privilégient l'approche offre &amp; avance technologique plutôt que la traction par le marché (demand pull)</p>

# Partie 4 Etude de cas sur une sélection d'Agenda 21 en Ile-de-France

## I Méthodologie

### 1. L'échantillon

Selon le TEDDIF, on comptait 21 démarches Agenda 21 en 2004, puis 42 en 2007. Entre 2007 et 2010, ce nombre a doublé, et atteint 85 démarches. Aujourd'hui, on en recense près de 130.

L'analyse qui suit, est tirée d'un échantillon très limité<sup>30</sup> d'Agendas 21 (11 dont le référentiel de la Région) compte tenu du total, et ne saurait donc avoir de valeur représentative statistiquement.

L'échantillon est par ailleurs biaisé car nous avons sélectionné les Agendas 21 qui présentaient une composante forte en matière économique. Il ne s'agit pas à travers cette étude, de faire le bilan de l'intégration du volet économique dans les Agendas 21 d'Ile-de-France, mais bien d'étudier, quand l'articulation est faite, le contenu et la portée de ces enjeux.

L'échantillon choisi en collaboration avec le pôle « Développement durable des territoires et des entreprises » de la DRIEE, présente l'avantage d'être très étendu dans les réalités et les stratégies de développement qu'il couvre et ce, à plusieurs égards :

- tout d'abord dans la nature des tissus économiques étudiée (rural, tertiaire, post-industriel,..) et le type de stratégies économiques mise en œuvre ;
- dans les temporalités : bien que les agendas 21 d'Ile-de-France aient principalement été initiés entre 2007 et 2010 (première ou deuxième génération)<sup>31</sup>, les processus actuellement en place sont à des stades différents. Certaines collectivités finalisent la phase de diagnostic quand d'autres finalisent leurs plans d'action.
- l'échantillon couvre également différentes échelles géographiques : région (un document), département (1), communautés d'agglomérations (4), communes (5), Syndicat d'Agglomérations Nouvelles (1) et Parc Naturel Régional (1).
- enfin, les documents étudiés sont également de nature très diverses. On compte dans l'échantillon à la fois des agendas 21 (11), des plans climats (6), une charte et une démarche de développement durable.

### 2. Sources d'information

L'analyse des agendas 21 s'est faite en deux temps :

1. une analyse bibliographique qui a permis de renseigner les concepts clés, le cadre stratégique et le contenu de la stratégie économique<sup>32</sup> au sein de celle de développement durable;
2. l'analyse a été ensuite complétée par des entretiens ciblés avec des chargés de mission Agenda 21 et, lorsque c'était possible, avec leurs homologues du département de développement économique<sup>33</sup>. Ces entretiens visaient principalement à mieux

<sup>30</sup> Voir liste en annexe 1. Notre échantillon comporte également la Démarche de Développement Durable du SAN de Sénart et la Charte PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

<sup>31</sup> Selon le TEDDIF, on comptait 21 démarches en 2004, puis 42 en 2007. Entre 2007 et 2010, ce nombre a doublé, et atteint 85 démarches. Aujourd'hui, on en recense près de 130.

<sup>32</sup> Les communes d'Aubervilliers, de Courbevoie, des Mureaux, de Noisy-Le-Grand, de Savigny-Le-Temple, les communautés d'agglomérations de Cergy-Pontoise, de Plaine Commune, de Grand Paris Seine Ouest, du Val d'Orge, le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, le SAN de Sénart, le département de la Seine-Saint-Denis et le référentiel de la Région Ile-de-France sont les documents qui composent notre échantillon.

<sup>33</sup> La liste des personnes rencontrées se trouvent en Annexe II.

comprendre le rôle des éléments de démarche dans l'intégration des enjeux économiques dans les Agendas 21.

### 3. La grille d'analyse

Il a souvent été difficile de délimiter le périmètre de la stratégie de développement économique, en particulier lorsque les objectifs et les actions associées étaient à la confluence d'enjeux d'éducation, d'insertion sociale, d'infrastructures ou plus globalement d'enjeux environnementaux. Néanmoins, afin de donner un aperçu synthétique des différentes natures de stratégies de développement économique, au regard du développement durable, et pour faire écho au cadre de référence établi dans la première partie de l'étude, nous avons construit une grille d'analyse autour de 4 grands types de stratégies économiques :

1. Stratégie de mise en place d'un cadre favorable à un développement écoresponsable ;
2. Stratégie transversale de transition économique (écologie industrielle, circuit courts,...) ;
3. Stratégie verticale de croissance verte tournée vers les politiques et innovations environnementales (filères vertes, éco activités) ;
4. Stratégie de développement économique centrée sur l'innovation sociale et l'emploi.

Ces stratégies, dans les faits, se complètent et se confondent<sup>34</sup> mais la typologie retenue permet de mettre en lumière la priorité (et donc le sens) que donnent les collectivités à leurs stratégies économiques.

La composition et la nature économique des Agendas 21 a été analysé au travers de 4 grands types de stratégies.

#### **Module 1 : Stratégie de mise en place d'un cadre favorable à un développement écoresponsable**

Ce premier groupe fait référence à toutes les actions de sensibilisation et de communication entreprises par la collectivité. Ces actions visent à impulser un changement de comportement en matière de consommation et de production responsable.

L'objectif est de créer une culture et un cadre de référence commun en matière de développement durable sur le territoire. Ce sont pour l'essentiel **des actions de sensibilisation** ou d'incitation souvent pensées dans le cadre d'une politique plus large d'éducation au développement durable.

Nous y avons également associé les objectifs en matière **d'exemplarité des collectivités** dont la nature des actions relève parfois du développement économique (via notamment le levier de la commande publique) mais relève également des moyens généraux, du département Achat, de l'aménagement,...

Les leviers utilisés vont de la mise aux normes HQE des bâtiments publics, à la mise en place de cantines biologiques et au référencement des sites d'achat public responsable. La publication d'un «guide de la commande publique responsable» est d'ailleurs prévue par la Région. On peut également citer comme types d'actions, les plans de déplacements des agents (PDA) ou la communication autour d'initiatives pilotes et exemplaires.

Toutes ces actions ne relèvent pas stricto sensu d'une stratégie de développement économique, mais elles participent à la mise en place d'un cadre favorable au changement de comportement, en interne, et via la communication grand public. Par ailleurs, les objectifs d'exemplarité jouent un rôle non négligeable dans le développement économique via la commande publique.

---

<sup>34</sup> Par exemple, une stratégie verticale de croissance verte dans la filière des déchets est une condition essentielle au développement de l'écologie industrielle.

## **Module 2 : Stratégie transversale de transition économique (écologie industrielle, circuit courts,...)**

Le deuxième axe stratégique fait référence à **l'ensemble des actions entreprises qui cherche à accompagner la mutation/transition/conversion de l'économie dans son ensemble** autour de concepts clés comme l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité ou encore celui de circuit court, de l'adaptation du système économique aux impacts du changement climatique (rareté des ressources mais aussi aléas climatiques).

« Ces stratégies se fondent sur des nouvelles modalités de mise en œuvre, fondée sur de plus grandes synergies entre les différents facteurs de développement territorial » (Institut de recherche de la Caisse des Dépôts et Consignations)

En d'autres termes, ces stratégies ne visent pas de secteurs d'activités particuliers (logique verticale ou approche filière), elles proposent une approche transversale qui implique des changements dans les modèles d'affaires, dans les modes de coordination entre acteurs (publics et privés), dans l'organisation de la chaîne de valeur.... Ce sont des stratégies qui, pour l'essentiel, partent et se fondent sur les spécificités du territoire.

Une stratégie d'économie circulaire visera à la fois à réduire et à boucler les flux de matières au plus court, quand l'économie de la fonctionnalité cherchera à diffuser la culture de l'usage à tous les modèles d'affaires et à ancrer les activités aux besoins de la population et du territoire. Dans les leviers d'action promus par le référentiel de la Région, on retrouve ainsi : la mise en place de systèmes productifs locaux pour favoriser l'emploi local, les **circuits courts** et la **relocalisation de la production**. On y promeut également l'écoconception (notamment dans le Référentiel Aménagement Construction Durable) mais aussi plus largement l'écologie industrielle.

Le modèle d'économie de la fonctionnalité est sans doute celui qui est le moins répandu. La Région Nord Pas de Calais a initié un programme d'accompagnement de PME dans la mutation de leurs modèles d'affaires au regard des principes de l'économie de la fonctionnalité. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise d'un laboratoire de recherche à Paris présidé par Christian Du Tertre.

Ces stratégies de mutation ou conversion de l'économie visent à réduire l'impact de l'ensemble des activités économiques sur l'environnement (politique d'atténuation).

On peut également associer à ce type de stratégie, les actions de type « adaptation ». Ces interventions cherchent à réduire la vulnérabilité (ou renforcer la résilience) du système socioéconomique au regard notamment des aléas climatiques et peuvent ainsi être à l'origine de changements de comportements économiques.

## **Module 3 : Stratégie verticale de croissance verte tournée vers les politiques et innovations environnementales (filères vertes, éco activités)**

Dans ce type de stratégie, les objectifs affichés par les politiques environnementales (type Grenelle) sont primordiaux, autant que les normes (ou leurs anticipations).

Ce sont pour l'essentiel des objectifs en matière de développement de filières stratégiques, dont la nature de l'activité est tournée dans la gestion et la préservation de l'environnement (énergie, déchets, gestion des eaux, bâtiment pour l'efficacité énergétique,..). On y parle alors d'éco activités ou de filières vertes et verdissantes (comme le bâtiment ou le transport).

L'enjeu associé à ces stratégies est vertical et vise la création de filières compétitives et innovantes dans le domaine. Ce sont les filières clés de la « croissance verte » telles que les a définies l'OCDE.

Dans cette stratégie, les enjeux sont :

- de pouvoir associer au maximum, la mise en place des filières avec les politiques et objectifs environnementaux associés (au niveau régional et national) ;
- de créer un tissu de PME compétitives à l'échelle internationale, autour des chefs de file, multinationales, dans ces différents domaines ;

- de comprendre l'organisation des filières sur l'ensemble de la chaîne de valeur et d'adapter en fonction de cette organisation, l'échelle d'intervention des dispositifs publics ;
- de créer les conditions favorables à l'innovation et à sa diffusion dans le tissu économique.

#### ***Module 4 : Stratégie de développement économique centrée sur l'innovation sociale et l'emploi***

Dans cette partie, les stratégies de développement économique affichent une priorité pour l'emploi (en quantité mais aussi en qualité). En d'autres termes, les enjeux du développement économique local sont à la fois d'accompagner l'insertion des plus vulnérables, mais aussi de favoriser la création d'activités en lien avec les bassins de compétences<sup>35</sup>. On y retrouve des objectifs de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), de l'entrepreneuriat social, la mise en place de dispositifs d'insertion, des projets territoriaux axés sur la création d'emploi (Pactes pour l'emploi), la formation, la diffusion des compétences, le maintien et la transmission d'activités économiques, d'innovation et de commerce équitable.

---

<sup>35</sup> Dans cette étude, les objectifs associés à la montée en compétences (formation de base, professionnelle, continue,...) n'ont pas été intégré dans l'analyse même si ces stratégies sont fortement connectées.

## II Le cadre stratégique de l'économie dans les agendas 21

### 1. La place des enjeux économiques dans le diagnostic et le cadre stratégique

#### **Le cas des agendas 21**

Les agendas 21 de notre sélection présente de 4 à 7 axes stratégiques dont le développement économique.

La plupart des formulations d'axes stratégiques associent le développement économique aux enjeux du développement durable ; on y parle de « développement économique responsable », ou encore de « poursuivre un développement économique durable et équilibré », mais également de la création d'une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsable<sup>36</sup>. D'autres formulations dans le même esprit, vont se différencier en spécifiant les cibles de cette stratégie: « encourager les entreprises dans l'adoption de pratiques plus responsables ».

Ces formulations d'objectifs très homogènes, couvrent néanmoins un panel de stratégies et de diagnostics très divers :

**La plupart des diagnostics économiques**<sup>37</sup> qui figure dans les Agendas 21, reprend les éléments des diagnostics économiques « classiques » posés sur le territoire. Dans l'ensemble des documents analysés, on retrouve des indicateurs comme le taux d'emploi, le taux de chômage, la population et la répartition des revenus. Il n'y a pas d'indicateurs pour mesurer la performance sociale et environnementale de l'économie.

Ce qui fait la différence dans les diagnostics, ce sont les spécificités du tissu économique des territoires : certains évoquent l'économie souterraine (secteur informel) ou la précarité énergétique (mesurée par la part du budget consacrée aux dépenses énergétiques) quand d'autres mettent en avant le nombre d'établissements ayant déjà engagé une démarche développement durable.

**Quant aux types de stratégies qui découlent des diagnostics**, les plus représentées dans les Agendas 21 sont celles qui visent « *la mise en place d'un cadre favorable à un développement écoresponsable* », et celles qui accompagnent la mise en place « *de filières vertes* ».

En moyenne sur notre échantillon, 38% des actions d'un Agenda 21 visent le cadre favorable, 27% les filières vertes, 24% pour le social et seulement 11% pour la mutation de l'économie.

Dans les objectifs répertoriés :

- Pour la mise en place d'un **cadre favorable**, on compte en moyenne **6 objectifs** par Agenda 21 libellés dans ce sens
- En matière de **stratégie verticale** (type filière), on compte **5 objectifs** en moyenne
- Au moins un objectif, dans tous les Agendas 21, est consacré à la question de l'économie au service de **l'emploi et l'innovation sociale**. La moyenne est de **4 objectifs** par Agenda 21 consacré à cette question.
- **2 objectifs** en moyenne sont comptabilisés pour l'expérimentation de **nouveaux modèles économiques**

La stratégie la plus faiblement représentée dans notre sélection est celle qui considère l'ensemble des activités économiques comme un écosystème en transition. Les questions de la mutation ne sont que peu abordées dans les documents étudiés.

<sup>36</sup> Cette dernière formulation est celle du Ministère du Développement Durable.

<sup>37</sup> Dans notre échantillon, la moitié des diagnostics ont été consultés.

Seules deux collectivités de notre échantillon abordent les questions de mutation de l'économie via l'écologie industrielle, même s'il est vrai que huit collectivités (sur les 12 étudiées) évoquent les « circuits courts ».

Cet objectif de mise en place de circuits courts est associé à des réalités très diverses. A l'échelle communale, on cherchera à développer les commerces de proximité quand les communautés d'agglomération ou les départements les penseront dans le cadre de leurs stratégies de mise en place de filières.

De manière générale, dans l'échantillon, la stratégie de développement économique ne diffère pas, qu'elle soit ou non intégrée, à celle de développement durable. Elle se place dans le même sillon et ne fixe pas de priorité particulière en matière d'économie durable.

**Si on souhaite que les enjeux de développement durable soient effectivement intégrés dans la définition de la stratégie de développement économique, il conviendrait de travailler en amont, dans la phase de diagnostic, à l'intégration d'indicateurs de performances sociales et environnementales de l'économie.**

### ***Le cas des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET), des chartes et démarches de développement durable***

Comme précisé ci-dessus, notre échantillon ne se compose pas uniquement d'agendas 21. Les PCET, Charte et démarche de développement durable en font également partie. Les objectifs étant souvent différents, il nous a semblé important de faire la distinction entre ces documents.

Ainsi, la démarche de développement durable des zones d'activités du SAN de Sénart s'est fixée comme priorité la qualité du bâtiment, et le confort des usagers mais également la gestion des ressources et notamment des déchets de chantier, tant dans ses enjeux de prévention et valorisation, d'aménagement et de mise en place de dispositif logistique. En termes de développement économique, les priorités sont alors concentrées sur la « recherche des meilleures filières de valorisation » et sur le réemploi et le recyclage des déchets (réalisable grâce à un suivi des déchets). C'est une démarche de développement économique typiquement verticale qui est pensée de bout en bout de la chaîne de production.

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a également mis en place une politique sectorielle, centrée sur le développement du tourisme. La qualité de l'environnement y est un atout majeur pour promouvoir les activités (principalement commerce de proximité et agriculture biologique). La stratégie de développement économique se place ainsi comme un axe stratégique de la Charte, au même titre que « valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale ». L'environnement est ici pensé comme étant le capital à partir duquel on développe l'économie. Cette stratégie est très particulière aux PNR.

Enfin les plans climats énergies sont par nature des documents de politiques environnementales et affichent naturellement une stratégie verticale et sectorielle. Les formulations sont de type « accompagner le développement économique, en particulier la mutation de la filière bâtiment ».

Là encore, les questions de mutation de l'économie dans son ensemble, de bouclage de flux de matières, ne sont pas (ou très peu) abordées.

## 2. L'analyse des plans d'action associés aux objectifs

Dans cette partie, sont examinées, les différentes actions mises en place dans les agendas 21, selon les quatre types de stratégies précédemment citées.

### ***Les objectifs pour créer un cadre favorable à un développement écoresponsable***

En ce qui concerne « la création d'un cadre favorable à un développement durable », les objectifs peuvent parfois être très divers, malgré le fait que l'on retrouve un certain nombre d'objectifs communs. Outre le fait « d'inciter et de soutenir les comportements écoresponsables » (la moitié des documents le mentionne), on retrouve très souvent des stratégies de partenariat (public/privé, 7 fois sur 12), et d'exemplarité des collectivités (8 fois sur 12), à travers notamment la commande publique (achats responsables, formation du personnel), mais également la rénovation des bâtiments publics. Ceci n'est pas étonnant étant donné le fait que ces leviers d'actions soient, comme on l'a vu précédemment, communs à toutes les échelles territoriales.

Certains agendas 21 vont plus loin. Ils incitent par exemple, à une meilleure circulation des pratiques et informations liées au développement durable, à une plus grande sensibilisation aux bonnes pratiques (gestion des déchets et de l'énergie) et à une plus grande prise en compte des effets environnementaux des activités économiques.

Les collectivités mettent ainsi en place un certain nombre d'actions autour du partage d'expérience. Elles s'appuient sur des dispositifs de valorisation (visibilité, information) et d'incitation via la commande publique (conditionnalité, subventions). Enfin, elles peuvent élaborer des chartes et des guides pour inciter à un comportement écoresponsable.

### ***Les objectifs transversaux pour la transition économique***

Seules deux collectivités de notre échantillon abordent explicitement les questions de mutation de l'économie, notamment via le développement des circuits courts (écologie industrielle, écoconception etc..). Et seule une collectivité à notre connaissance en Ile-de-France a initié un projet d'écologie industrielle.

Ces enjeux transversaux sont surtout abordés via d'autres formulations comme le développement du commerce de proximité et le développement de savoirs faire locaux (via l'artisanat). On y parle également de diversification des activités sans que soit vraiment explicité l'objectif final de cette diversification (résilience, circuits courts, adaptation au bassin de compétences...).

L'écoconception n'est mentionnée dans aucun des documents que l'on a sélectionnés. Sans doute parce que l'écoconception est considérée comme un outil à disposition et non une stratégie en soi. On la retrouve d'ailleurs dans les dispositifs sectoriels notamment au travers la promotion de l'usage d'éco matériaux dans le secteur du bâtiment. A noter également que dans le cadre du Plan de Réduction des Déchets en Ile-de-France (PREDIF), il existe un dispositif en faveur de la promotion de l'écoconception (et la réduction des déchets) à destination des PME.

Quant à l'économie de la fonctionnalité, elle n'apparaît dans aucun des documents sélectionnés.

### ***Les objectifs verticaux pour la croissance verte***

Les logiques filières sont, à l'inverse, bien représentées dans les agendas 21, à travers les secteurs verts clés (gestion des déchets, bâtiment, transport et énergies renouvelables). Ce constat est d'autant plus vrai dans les Plans Climats et les Chartes pour l'environnement, comme nous venons de le voir précédemment.

Le bâtiment (« améliorer les performances énergétiques des bâtiments » et « exigence de durabilité des bâtiments ») et les déchets (« réduire et mieux gérer le traitement des déchets »)

reviennent dans quasiment tous les agendas 21, c'est un peu moins le cas pour les transports et les énergies renouvelables.

Néanmoins, la plupart des objectifs sont libellés comme des objectifs de politiques environnementales et ne sont pas systématiquement associés à des stratégies et des objectifs en matière de développement des filières correspondantes.

Dans notre échantillon, 5 collectivités souhaitent le développement d'éco-filière (3 sur la valorisation des déchets, 1 dans le transport et 1 dans les énergies renouvelables). La plupart des actions associées à ces objectifs sont soit de sensibilisation (pour la prévention des déchets), ou de promotion de la demande (installation de panneaux photovoltaïques, commande publique).

### **Les déchets**

En ce qui concerne les déchets, on observe une série d'actions qui englobent l'ensemble de la chaîne de production des déchets. Il s'agit d'une part de les réduire (8 collectivités sur 12 le mentionnent explicitement), mais également de les valoriser (10/12) via le recyclage (2), l'incinération (1) et la création de ressourcerie (3).

Quatre collectivités ne précisent pas comment les valoriser. Les stratégies de sensibilisation (2) sont très présentes, ainsi que celles pour la réduction des dépôts sauvages (2). On peut néanmoins noter l'absence de sensibilisation pour l'acceptabilité des activités de recyclage et de traitement dans le voisinage.

Enfin bien que l'ensemble des documents explicite la politique en matière de gestion des déchets<sup>38</sup>, rien n'est précisé sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour appuyer le développement de la filière de traitement sur l'ensemble de la chaîne.

### **Le bâtiment**

Le bâtiment représente le secteur où on compte le plus d'actions. Les objectifs sont d'améliorer l'efficacité énergétique (la moitié de notre échantillon l'affiche), de favoriser l'écoconstruction et la durabilité des bâtiments (rénover et construire durable) et de présenter et valoriser les techniques de construction conformes aux nouvelles normes. On note également la présence d'objectifs ciblés sur les entreprises tels que « mobiliser les professionnels sur l'écoconstruction et la maîtrise de l'énergie », « favoriser la vente de matériaux et équipements de l'habitat écologique » et « développer le savoir-faire des entreprises ».

Certaines collectivités pensent ces travaux de manière plus transversale, en « produisant des logements en lien avec le développement économique de la ville » et en « conditionnant les travaux aux transports en commun ». Un des territoires de l'échantillon se veut « un territoire pilote en matière d'écoconstruction ». Une autre collectivité se place dans une optique de mise en réseau en « veillant au recensement des professionnels du bâtiment au bon usage des labels, notamment pour les diagnostics thermiques ».

Les collectivités de notre échantillon misent sur l'utilisation de matériaux différents (6), « autre que le béton », tel que « le bois », afin de remplir ces objectifs. Elles s'appuient également sur des actions d'exemplarité (bâtiments de type HQE), sur des structures dédiées (ALE, « maison des gestes et du développement durable »), sur la formation et la constitution de réseaux d'entreprise. Elles comptent également sur les aides financières (subventions, certificats d'économie d'énergie), sur la conditionnalité (obtention de permis de construire, baux verts) pour atteindre ces objectifs.

La Région diffuse un guide d'aménagement durable auprès des communautés d'agglomération. Ce guide reprend le référentiel écorégion mais cible précisément les actions et objectifs en termes d'aménagement. Enfin les communautés d'agglomération élaborent également des

---

<sup>38</sup> Afin d'atteindre ces objectifs, les communes et les communautés d'agglomérations mettent en place un Plan Local de la Prévention de Production des Déchets. Le Plan de Gestion Urbaine (PGU) revient également dans les actions à mettre en place. Les collectivités élaborent également un guide du tri des déchets et incitent au partage et au retour d'expérience.

chartes (écoconstruction, bois construction, ou qualité constructions tertiaires) en vue d'atteindre leurs objectifs en matière de réduction de gaz à effets de serre.

### **Les transports**

Seules deux collectivités de notre échantillon n'abordent pas cette question. Les politiques de transports se concentrent principalement autour de deux objectifs : « le développement des modes de mobilité douce et des transports en commun », « développer l'offre de transports alternatifs », qui apparaissent 9 fois dans notre échantillon et « améliorer le transport de marchandises via le fret fluvial ou ferroviaire » à travers le ferroutage.

Les leviers d'actions mobilisés vont de la mise en place de covoiturage / auto partage, à l'aménagement de pistes cyclables (6 fois sur 12), au développement des Plans de Déplacement des Entreprises (PDE), des enfants (PEDIBUS, navettes) et du transport en site propre. Elles s'appuient également sur les documents et projets de territoires à plus grandes échelles tels que le PDUIF et le Grand Paris (2 fois mentionné).

On notera que ces actions sont axées sur l'infrastructure et l'aménagement ; elles ne concernent pas à proprement parler le développement économique.

Une communauté d'agglomération se distingue toutefois de ce constat en faisant un focus sur le secteur automobile, très présent dans son territoire. Elle souhaite ainsi « accompagner l'évolution de la filière automobile », via les pôles de compétitivités tels que MoveO et les réseaux d'entreprises et souhaite « être partenaire de l'expérimentation sur les usages alternatifs à la voiture », à travers le projet TR@MIC.

### **Les énergies renouvelables**

Dans notre échantillon, on retrouve deux collectivités qui n'abordent pas ces filières. Trois objectifs ont été retenus : « favoriser la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique », cité 2 fois, « encourager les énergies renouvelables », cité et décliné 5 fois, et « équiper les nouvelles constructions et réhabilitations d'énergies renouvelables », cité 2 fois sur un total de 12 documents. Les collectivités souhaitent notamment développer les réseaux de chaleur, le solaire et le photovoltaïque. Une collectivité encourage la bio méthanisation et la valorisation de la biomasse, et en particulier du bois.

Pour atteindre ses objectifs, elles s'appuient sur des leviers à la fois financiers (aides, subventions, CEE, SME, rachat d'électricité), de mise en réseau, d'infrastructures informationnelles (ALE) et de conditionnalité (contrats d'approvisionnement en électricité verte). L'exemplarité via un site pilote ou via la collectivité peut également aider à la réalisation de ces projets. Deux des collectivités sélectionnées en mettent en place.

### **L'agriculture biologique**

Seules quatre collectivités fixent une stratégie de promotion de l'agriculture biologique. Elles s'attachent tout d'abord à en étudier la viabilité économique via des diagnostics, et ensuite à développer des réseaux d'acteurs. Une des collectivités veut également favoriser les enseignes pro-environnementales, telles que celles faisant du commerce lié au jardinage et aux plantes.

Une autre veut tenir compte de la valorisation des déchets dans l'agriculture et incite ainsi les agriculteurs à utiliser leurs déchets comme engrais naturel via la sensibilisation. Enfin, le maintien des surfaces communes à vocation agricole est également un objectif pour une collectivité de notre échantillon, sans toutefois que celle-ci n'en précise les leviers d'actions.

### **Les objectifs pour l'innovation sociale et l'emploi**

Les objectifs en termes d'innovation sociale et d'emploi sont très divers au sein de notre échantillon. On en identifie tout de même certains qui reviennent assez régulièrement, tels que « développer l'économie sociale et solidaire » (cité 9 fois) « favoriser l'insertion (des jeunes, des personnes de plus de 45 ans, des personnes en situation de handicap, cité 8 fois) », « développer les systèmes solidaires » (3) ou encore la formation (7). Les autres objectifs concernent la solidarité internationale (via le commerce équitable).

Les actions en faveur des politiques sociales sont très larges. Elles peuvent être financières (microcrédit, fond de soutien aux projets associatifs, aides à l'insertion et la réinsertion professionnelle des personnes en situation de handicap), de sensibilisation (Forum emploi, action pilote) ou encore centrées sur les entreprises (via les « chartres entreprises-territoires », l'aide à leur création, l'accompagnement). Les collectivités s'appuient également sur différents documents : la « charte entreprises-territoires », le « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi » et le « Contrat Urbain de Cohésion Sociale ».

Dans cette analyse du contenu des agendas 21 selon les différents modules de la grille d'analyse, divers types d'actions apparaissent. Elles ont principalement pour but de sensibiliser, d'inciter (aides, normes, guides etc.) et de soutenir la prise en compte des enjeux du développement durable. Les cibles de ces actions dépendent principalement de la structure du tissu économique du territoire (forte présence de PME et/ou de grandes entreprises), et ce même si on retrouve une partie de ces actions qui vise la collectivité. Elles ont pour fil conducteur l'environnement, l'économie venant en soutien, et les stratégies de développement social sont souvent indépendantes des autres. Elles sont globalement cohérentes entre elles. L'objet de la section suivante sera de déterminer s'il existe une cohérence entre les différentes échelles territoriales et les actions des stratégies d'Agenda 21 des collectivités qui composent cette verticalité.

### III Les éléments de démarche favorables à l'intégration de l'économie

L'intégration des enjeux économiques au sein des stratégies de développement durable, dépend actuellement, essentiellement de la bonne volonté des collectivités, des services respectifs DD et économique, et plus particulièrement de la qualité des relations entre chargés de mission.

C'est pour cette raison que nous avons souhaité dans le cadre de cette étude, nous entretenir avec les chargés de mission Agenda 21 et quand cela était possible, avec leurs homologues du développement économique.

On identifie ainsi plusieurs facteurs d'intégration du volet économique dans les agendas 21 :

- la volonté et une vision politique. Lors de nos entretiens, on a pu constater qu'une plus grande implication du politique dans les démarches Agenda 21 permettait une avancée plus rapide du processus mais également un plus grand décloisonnement avec les enjeux économiques.
- un regard externe. La participation de bureaux d'études au diagnostic du territoire peut être déterminante dans le croisement des enjeux économiques et de développement durable.
- le positionnement du chargé de mission Agenda 21 dans l'organigramme de la collectivité. Par son positionnement, il peut (ou pas) favoriser le décloisonnement des différents départements de la collectivité. Le rattachement à la Direction Générale des Services est un facteur déterminant.
- les relations interpersonnelles. La prise en compte de l'économie dans le développement durable s'avère souvent être le fait de la sensibilité DD des chargés de mission. La qualité des relations entre chargés de mission favorise la transversalité et donc une plus rapide implication de ces enjeux dans l'Agenda 21.
- enfin, la préexistence de la compétence économique dans la collectivité. Les relations du département économique avec le secteur privé conditionnent fortement la prise en compte de ces enjeux et des acteurs.

## 1. La volonté et la vision politique en matière de développement durable

Par la validation finale des actions et priorités retenues, ce sont principalement les élus qui décident de l'orientation donnée à un Agenda 21. Une volonté politique importante et sensibilisée aux enjeux de l'économie durable, semble être un atout de taille dans les démarches AGENDA 21. C'est à ce niveau que la place de l'économie et les priorités de la stratégie de développement économique sont discutées et tranchées.

## 2. Un regard externe

Une part importante des diagnostics territoriaux est réalisée par des bureaux d'études. Par souci d'objectivité, certaines collectivités disent privilégier cette solution « externe » dans cette étape décisive.

Car selon une ancienne salariée d'un bureau d'étude<sup>39</sup> et selon les représentants des collectivités que nous avons rencontrés, c'est sans aucun doute dans la phase de diagnostic que la prise en compte de l'économie se joue.

Et c'est sans doute dans la méthodologie de diagnostic qu'il faudrait travailler à intégrer les acteurs privés mais aussi à penser aux indicateurs de mesure de l'économie durable et à partager cette réflexion avec les bureaux d'études impliqués dans ces processus.

La question de la mesure est centrale dans l'émergence d'un cadre de référence commun en matière d'économie verte / durable. On mesure aujourd'hui l'évolution de cette économie sur la base d'un découpage essentiellement verticale (secteurs, branches, filières). Ce découpage permet d'évaluer l'évolution des filières vertes et verdissantes au niveau national mais ne permet pas encore d'interroger l'évolution de l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans les activités économiques (les flux de matières, la disponibilité des ressources pour les activités économiques, la capacité à valoriser les déchets, la capacité de passer du produit à l'usage, la capacité à produire du bien-être social...). Les données disponibles au niveau régionales ne le permettent pas encore.

## 3. L'organisation interne au service de la transversalité

Dans la plupart des collectivités rencontrées, le chargé de mission Agenda 21 était rattaché directement à la Direction Générale des Services. Une minorité était rattachée à la direction de l'Aménagement ou encore à la Direction du Développement (comprenant l'aménagement et le commerce).

L'organisation est donc a priori favorable à la mobilisation du département économique.

Dans les faits, nous avons pu constater que ce qui fait ensuite la différence, c'est la mobilisation la sensibilisation et la volonté des directeurs de département économique d'intégrer les enjeux du développement durable dans leur stratégie.

## 4. La concertation avec les acteurs privés

Les collectivités avec lesquelles nous nous sommes entretenus, ont impliqué une grande diversité d'acteurs. Parfois ce sont des dirigeants de PME ou de multinationales qui viennent représenter leurs propres intérêts. D'autres fois, ce sont des groupements d'entreprises d'un secteur (réseau des éco activités par exemple) ou des fonctions RH, regroupés autour de la RSE, ou des CCI, des représentants de pôles de compétitivité.

En fonction des intervenants, la nature et la portée de l'implication de ses acteurs est très différente. Il faudrait donc veiller à la diversité des acteurs privés impliqués dans le processus et réfléchir en amont à quel type d'acteur privé impliqué en fonction des enjeux identifiés.

Même si la première difficulté à lever est déjà celle de la mobilisation des acteurs privés.

---

<sup>39</sup> Ce bureau d'études était chargé de réaliser les diagnostics territoriaux pour les agendas 21.

Plusieurs facteurs favorisent cette implication :

- la qualité des relations entre le département économique et les acteurs privés du territoire. Plus la relation est ancienne et de qualité, plus l'implication des acteurs privés sera facilitée dans le processus Agenda 21. Il est donc important en préalable du processus d'interroger cette relation.
- l'existence de réseaux d'entreprises. L'organisation de réunions d'information, de retours d'expériences, de forums et la collecte d'information est grandement facilitée par l'existence de réseau d'entreprises au sein du territoire. Ces réseaux ont l'avantage également de porter des visions collectives.
- une recherche d'articulation entre les enjeux macro et micro et le court et long terme. En caricaturant, quand la collectivité cherchera à impliquer les entreprises dans la mise en place d'une stratégie globale de développement durable à long terme, les petites et moyennes entreprises seront plutôt demandeuses de « boîte à outils » RSE ou écoconception à très court terme.
- quant aux multinationales, leurs échelles temporelles et spatiales dépassent souvent celles de la stratégie de la collectivité. L'enjeu est de mettre en cohérence ces échelles à travers une stratégie dynamique qui articule ces différentes temporalités. Cela vaut dans la définition des objectifs mais aussi dans la question du « qui et quand » impliquer dans le processus Agenda 21.

**En résumé :**

L'économie est peu présente dans les Agendas 21 et inversement. En effet, la prise en compte des enjeux du développement durable dans les stratégies de développement économique est assez récente en Ile-de-France.

La phase de diagnostic est sans doute une étape décisive dans l'intégration réciproque de ces enjeux. Reste à définir et à intégrer des indicateurs territoriaux de mesure des performances environnementales et sociales de l'économie dans la phase de diagnostic des agendas 21.

Quant aux stratégies de développement économique que nous avons pu étudier, elles sont souvent, orientées vers la sensibilisation au développement durable, l'exemplarité des collectivités ou viennent compléter des projets d'aménagement.

On y retrouve également un certain nombre d'objectifs sectoriels dans les filières vertes et verdissantes. Les PCET peuvent jouer un rôle d'assemblage déterminant dans la stratégie de développement des filières vertes, en associant les objectifs environnementaux au plan de développement des filières concernées.

Quant aux questions et principes de mutation (économie circulaire, circuits courts, économie de la fonctionnalité,...), ils sont peu abordés dans les stratégies territoriales. Et quand ils sont mentionnés, leurs applications dans le cadre d'un projet de territoire se révèle être un exercice exploratoire.

## IV Une initiative innovante : l'Agenda 21 du canton de Genève

Un programme de recherche (mené par l'Institut CDC pour la Recherche<sup>40</sup> et le programme LEED de l'OCDE<sup>41</sup>) s'est d'ailleurs particulièrement intéressé à ces expériences de développement économique territorial autour du concept de circuit court. Il cherche ainsi à mieux comprendre les fondements de l'approche systémique (intégrée).

A partir d'expériences de territoire, ils ont cherché à identifier les modalités d'une stratégie territoriale locale « intégrée » ou « systémique ». Il ne s'agissait pas de standardiser les solutions mais bien d'identifier les questionnements communs à toutes ces démarches et de comprendre comment les solutions, adaptées au contexte, avaient émergé.

Cette première étude de cas a porté sur l'Agglomération de Genève, la communauté d'Agglomération Plaine Commune (Seine Saint-Denis), le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin Français & Mantois (dont la Bergerie de Villarceaux de la Fondation pour le Progrès de l'Homme) et les initiatives territoriales dans le Massif central (MACEO).

Dans ces études de cas, l'innovation organisationnelle et l'articulation avec le développement économique sont une préoccupation majeure. L'expérience genevoise nous paraît très intéressante en la matière.

### 1. Présentation du contexte et enjeux du territoire

L'économie genevoise dépend essentiellement des services et notamment du secteur financier. Les banques et les sièges internationaux de multinationales constituent le paysage économique de la ville. Le faible secteur industriel est représenté en particulier par l'horlogerie (75 sociétés actives dans le secteur en 2007). Il existe néanmoins des secteurs moins visibles et lucratifs, ancrés dans le territoire depuis longtemps. Un emploi sur 10 est rattaché à l'ESS<sup>42</sup> et le secteur social-santé ne représente que 17% des organisations membres de l'ESS. Des tensions existent entre ces deux types d'économie : l'une est fortement contributrice du développement économique mais soumise à de forts aléas conjoncturels, l'autre favorise la qualité de vie locale, mais tend à être mise à la périphérie.

L'Agenda 21 du Canton de Genève a été élaboré afin de répondre à différents enjeux, qui peuvent sembler communs à beaucoup de collectivités. Le Canton fait face à une forte croissance de la population. Elle attend près de 200 000 habitants supplémentaires à horizon 2020, soit environ 25% de plus que la population actuelle (466 918 habitants), à une pénurie de logements (depuis les années 1990), une forte pression foncière et à une raréfaction des ressources locales et pétrolières.

L'Agenda 21 du canton s'affiche comme une démarche qui répond à ces enjeux. Les objectifs sont de développer une économie d'insertion productrice de biens et services à travers l'ESS, de développer l'écologie industrielle et l'agriculture de proximité, de soutenir l'artisanat et la petite industrie, le commerce de proximité et l'insertion professionnelle.

### 2. Le cadre législatif et le pilotage de l'Agenda 21

Après déclinaison de la Déclaration de Rio et de la constitution fédérale (le développement durable est inscrit dans la constitution suisse), Genève est le premier canton à instaurer une loi dans ce domaine. La « Loi Agenda 21 » est ainsi créée et rediscutée tous les quatre ans, à chaque législature. Élaborée par le Comité interdépartemental (composé de 7 membres), « la loi est préparée en concertation avec le Conseil du Développement Durable, composé de 15 personnalités représentatives de la société civile (branches professionnelles « exposées » et monde associatif) ». Ce comité est un lieu de concertation avec l'ensemble des parties prenantes et permet également de développer des partenariats entre acteurs économiques.

<sup>40</sup> Institut de recherche de la Caisse des dépôts et Consignations

<sup>41</sup> Le programme « Développement Économique et Emploi Locaux » (LEED), est un programme de l'OCDE ayant pour but de créer plus d'emplois et de meilleure qualité via « une mise en place plus efficace des mesures politiques, de pratiques innovantes, d'un renforcement des capacités et l'adoption de stratégies intégrées à l'échelon local » (source OCDE).

<sup>42</sup> D'après une étude statistique rendue publique par la chambre de l'ESS de Genève

La loi se compose de deux éléments : une partie stable qui fixe l'objectif pour quatre ans, et un programme d'actions transversales.

C'est le Comité Interdépartemental Agenda 21 qui veille à la mise en œuvre de l'Agenda 21 communal. Il facilite le passage des propositions au niveau politique, permet le rapprochement entre départements, encourage les approches intersectorielles.

Le budget dédié à l'Agenda 21 étant faible, la priorité est donnée à l'expérimentation via des projets pilotes, qui serviront d'exemple, en matière par exemple de sensibilisation, de management durable, d'innovation sociale, d'écologie industrielle.

La plupart de ces expériences se revendiquent pluridisciplinaires et transversales. La démarche Agenda 21 permet un décloisonnement des administrations publiques mais aussi une plus grande implication des représentants de la société civile et des milieux économiques dans les projets de développement local. Le soutien des élus aux chefs de services cantonaux a permis d'établir des ponts entre les administrations cantonales et communales, conduisant à une meilleure description et compréhension des territoires. Cette démarche a également favorisé la mise en place de politiques impliquant plusieurs départements.

### 3. Le projet Ecosite

Cette volonté de transversalité et d'expérimentation a notamment permis de réaliser un diagnostic de métabolisme des activités économiques. C'est à partir de ce diagnostic que les enjeux prioritaires en matière de gestion des ressources du territoire, se sont concrétisés.

Ce projet intitulé « Écosite »<sup>43</sup> est organisé et piloté par un groupe de travail présidé par le directeur général de l'Office de l'environnement. Il rassemble autour de ce groupe de travail des représentants de l'administration cantonale (Service cantonal du développement durable, Direction générale des affaires économiques, responsable de la gérance des zones industrielles, Service cantonal de l'énergie, Direction générale de l'eau mais aussi des consultants extérieurs, professeurs d'universités spécialisés dans l'écologie industrielle.

Ce groupe de travail a ensuite décidé d'étudier le métabolisme des activités économiques<sup>44</sup>.

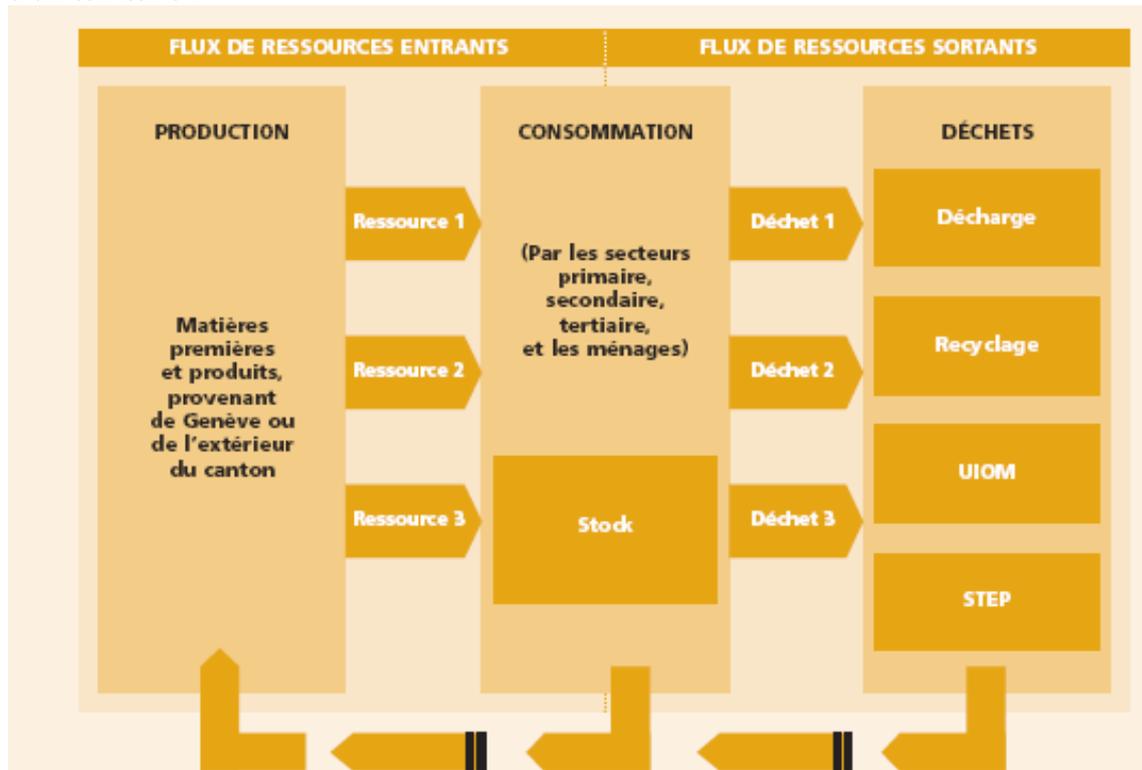
Il s'agissait, pour chaque secteur d'activités économiques, de quantifier les flux de matière et d'énergie traversant le territoire, et d'identifier les relations entre les différents procédés. La figure ci-dessous représente cette méthodologie.

---

<sup>43</sup> Le projet Ecosite est également inscrit dans l'article 12 de la Loi Agenda 21.

<sup>44</sup> Suivant la méthodologie du Pr P. Baccini et ses collaborateurs à l'EPFZ

**Schéma de principe pour l'étude du métabolisme des activités économiques à l'échelle d'un territoire :**



(UIOM = usine d'incinération des ordures ménagères ; STEP : station d'épuration des eaux).

Source : Métabolisme des activités économiques du canton de Genève – Phase 1. Frischknecht (2003).

Il s'agit en amont de quantifier les flux de matières premières entrants (de l'extérieur ou de l'intérieur du Canton) et d'en déterminer leur utilisation (consommation ou stock). La consommation de ces ressources sera productrice de déchets, qui seront recyclés, déchargés, ou incinérés.

Comme il était difficile d'analyser de manière exhaustive l'ensemble des ressources, le groupe de travail a décidé de centrer l'analyse sur sept ressources considérées comme prioritaires :

- l'énergie (électricité, combustibles, carburants)
- les matériaux de construction
- les produits alimentaires
- les métaux (fer, cuivre, aluminium)
- les plastiques
- le bois (y compris le papier et le carton)
- l'eau

**Au terme de cette étude, plusieurs constats sont apparus :**

**1. Deux catégories d'acteurs** apparaissent très nettement comme les principaux consommateurs de ressources à Genève: les ménages, et le secteur tertiaire ;

**2. L'énergie est la ressource qui pose le principal problème** : parce que la dépendance aux importations est grande et pose la question du risque d'approvisionnement. Le canton doit aujourd'hui importer les carburants (pour les transports), les combustibles (pour le chauffage), ainsi qu'une bonne partie de l'électricité. De plus, la consommation d'énergie génère des GES qu'il s'agit de réduire.

L'étude du métabolisme montre que la consommation énergétique est essentiellement du fait des activités locales, et relève principalement de la consommation des ménages et du secteur tertiaire : 50% de l'énergie totale est utilisée pour le chauffage, 25% pour les transports, le solde pour les différentes activités économiques.

**3. En termes de masse, l'eau est la principale ressource consommée à Genève.** Toutefois, Genève a la chance de disposer de ressources abondantes en eau et sa consommation ne pose pas de problème tant qu'il reste possible d'utiliser l'eau du lac Léman.

**4. Les matériaux de construction,** essentiellement le gravier, représentent le **principal flux de ressources solides.** Cette consommation de gravier pose un problème de soutenabilité en matière de ressource<sup>45</sup> mais aussi de gestion des déchets en bout de chaîne. Le domaine des matériaux de construction est donc identifié comme **une priorité pour l'action.**

**5. Les aliments constituent le deuxième flux de ressources consommées.** Pour produire les 322 000 tonnes de nourriture consommées en une année par les Genevois, il faut disposer d'une surface de terrain agricole équivalent à 2 500 m<sup>2</sup> par habitant et par année. Or la surface disponible à Genève n'est que de 300 m<sup>2</sup> par personne par an, et de 1 500 m<sup>2</sup> en Suisse. 85% des aliments consommés proviennent de l'extérieur et posent, comme l'énergie, le risque d'approvisionnement. Sur cette question, l'étude préconise néanmoins de réfléchir à une échelle plus large de type régional et transfrontalier pour évaluer les enjeux de la sécurité alimentaire.

**6. Enfin certains matériaux** bien que peu représentatifs en matière de volume, méritent une attention particulière car ils peuvent contenir des substances **dangereuses pour l'environnement** ou la santé (par exemple : métaux lourds).

En résumé, cette étude a bien fait ressortir « le caractère non durable de l'économie genevoise » en matière de gestion des ressources et a fait ressortir son niveau de dépendance aux importations sur certaines ressources stratégiques.

Cette étude a également permis au groupe de travail :

- d'identifier le potentiel de mise en symbiose d'un nombre important d'industries à Genève;
- de réfléchir à la mutualisation des ressources dans un but de politique énergétique ;
- d'étudier l'optimisation des transports de marchandises à l'échelle du canton ;
- d'initier un vaste programme de recyclage des déchets de chantier (projet Ecomat) et de mettre en place le projet « Genève-Lac-Nation » pour alimenter en chaleur et en froid une grande industrie de biotechnologie et un quartier entier de la ville grâce à l'eau pompée dans le lac.

---

<sup>45</sup> Au rythme actuel de son exploitation, le gravier issu des gravières locales sera puisé d'ici 15 à 20 ans, selon les professionnels du secteur.

## V Les pistes d'action à l'échelle régionale et locale

Il n'existe pas un, mais des modèles d'intégration de l'économie dans les Agendas 21. Ils varient en fonction des objectifs du territoire de projet dans lequel il s'inscrit.

Les espaces de décision publique sont de tailles différentes, ont des compétences publiques d'action différentes et des capacités financières variables.

Néanmoins, au vue de notre analyse, certaines conditions peuvent favoriser une meilleure intégration des enjeux économiques dans les stratégies de développement durable aussi bien au niveau régional qu'à un niveau plus local.

**1. Une des conditions préalables à l'intégration de l'économie dans les Agendas 21, réside dans la capacité de mobiliser les acteurs sur l'affichage du développement durable comme élément structurant de l'action de la collectivité, de les réunir autour d'une compréhension commune de l'intérêt d'une telle démarche.**

### **Convaincre, sensibiliser et communiquer sur les enjeux de l'économie durable :**

Mettre en place un module d'information à l'intention des élus des collectivités pour les sensibiliser aux enjeux de l'économie verte et/ou durable et aux particularités du métabolisme industriel de la Région Ile-de-France.

Mettre en place un module de formation commun, à destination des équipes des départements économiques des collectivités pour les sensibiliser aux impacts environnementaux (gisements de déchets, émissions de GES, ressources critiques,..) et sociaux des activités économiques. Décliner ce module de formation aux spécificités de chaque collectivité.

Mettre en place un module de formation pour les chargés de mission Agendas 21 pour leur donner une base de connaissance sur les enjeux économiques au regard du développement durable.

Identifier les entreprises exemplaires en matière de performances environnementales, sociales et économiques et les appuyer dans la valorisation de leurs expériences.

Mettre en évidence des projets de développement économique territoriaux qui ont été dorés et déjà bloqués ou fortement contraints par le manque de matières premières.

Organiser des moments d'échanges entre les chercheurs en sciences économiques et les directeurs de département économiques sur les enjeux de la mutation/ transition de l'économie (circuits courts, écologie industrielle, économie de la fonctionnalité, innovation sociale,...) et mettre en place un système de veille continu.

### **Installer un réseau d'acteurs publics et bâtir un référentiel partagé :**

Mettre en place un réseau régional de référents «Economie verte » pour créer une dynamique collective au niveau régional.

Bâtir un référentiel avec les services économiques à partir des résultats des groupes de travail issus des Etats Généraux de la Conversion Ecologique et Sociale

S'appuyer sur la base de données réalisé par le plan filière des éco-activités en Ile-de-France (Greendustry) pour constituer une base de contacts exhaustive et partagée des entreprises et réseaux d'entreprises dans les filières vertes et verdissantes.

Répertorier les bureaux d'études et les chercheurs spécialisés dans les questions de mutation de l'économie au niveau local.

Etablir un cahier des charges « type » pour les bureaux d'étude qui assure la prise en compte des enjeux de l'économie verte / durable dans la phase de diagnostic des Agendas 21.

Etudier la faisabilité une boîte à outil à disposition des collectivités pour les accompagner dans leurs dispositifs RSE à destination des TPE, PME, en s'appuyant sur des bureaux d'étude experts.

**Impliquer davantage les acteurs privés :**

S'appuyer sur les relations du département développement économique avec les réseaux d'entreprises déjà existants sur le territoire pour mobiliser les acteurs privés dans les démarches Agenda 21

Identifier des interlocuteurs externes capables de faciliter l'animation de débats entre les acteurs privés et publics sur les enjeux économiques du développement durable.

Répertorier l'ensemble des représentants des acteurs privés (par territoire et par type) et réfléchir conjointement avec le département économique à qui associer en fonction des enjeux territoriaux.

Impliquer les bureaux d'étude qui interviennent dans les démarches RSE des grandes et moyennes entreprises dans les démarches Agenda 21.

Réfléchir au niveau régional aux modalités d'implication des multinationales dans ce type de démarche.

**2. De nombreuses actions sont entreprises en faveur du développement des filières vertes et verdissantes.** Mais comme le souligne l'OCDE, les dispositifs d'accompagnement et de financement sont encore trop dispersés et sous dimensionnés. Il s'agirait de définir une stratégie complémentaire aux différentes échelles et de mettre en synergie les politiques d'accompagnement en s'assurant de la cohérence avec les objectifs fixés dans le cadre des politiques environnementales.

**Etablir un état des lieux de l'existant :**

Décliner le périmètre de référence des emplois et des secteurs d'activité de l'économie verte du Commissariat Général au développement durable afin de cartographier et de suivre l'évolution des filières vertes et verdissantes en Ile-de-France sur l'ensemble de la chaîne de valeur en lien avec l'INSEE

Rassembler l'ensemble des informations disponibles sur les filières vertes et verdissantes en Ile-de-France et des dispositifs mis en place pour les développer et en analyser la complémentarité.

Etudier la cohérence entre les objectifs environnementaux et les politiques de développement des filières vertes et verdissantes concernées.

Systématiser dans les projets de développement de filière une réflexion et des actions pour améliorer l'acceptabilité de ses activités sur le territoire. L'expérience des chargés de mission Agenda 21 dans les processus participatifs et de concertation continue dans ce domaine constituer une réelle plus-value.

**3.** Le système de management de l'Agenda 21 permet de décloisonner les administrations publiques et d'associer à la réflexion une plus grande diversité d'acteurs. Il est en cela **un potentiel vecteur d'innovations** pour le développement économique et une opportunité pour la mise en place de projets intégrés et innovants. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de modèle ou de méthodologie pour mettre en place un projet d'économie durable mais des principes d'action qu'il s'agit d'expérimenter.

Des approches et expériences pilotes existent déjà dans les territoires. Leur diversité constitue une réelle valeur ajoutée. Il s'agit de capitaliser sur ces expériences, aux différentes échelles (entreprises, ZAE, territoire,..).

**Expérimenter dès la phase de diagnostic, de nouveaux indicateurs de mesure :**

Organiser des groupes de travail avant la phase de diagnostic pour établir conjointement avec le département économique la liste des indicateurs de performances environnementales et sociales choisis pour analyser l'économie locale

Tester dans des projets territoriaux (type PACTE), l'intégration d'indicateurs de diagnostic DD inclus dans les Agendas 21 et inversement voir comment les éléments de diagnostic PACTE peuvent venir compléter celui de l'Agenda 21

Assurer une veille sur les innovations faites en matière de comptabilité durable et d'analyse en coût global dans les entreprises

Mettre en place une veille internationale sur les indicateurs de mesure des performances environnementales et sociales de l'économie au niveau régional et local

**Expérimenter dans les projets de territoire les nouveaux modèles économiques en lien avec des laboratoires de recherche spécialisés :**

Etudier les potentiels et expérimenter le modèle d'Economie de la fonctionnalité en s'appuyant sur des partenariats avec des universités (comme celui mis en place par la Région Nord Pas de Calais avec le Club de l'Economie de la fonctionnalité)

Etudier les potentiels et expérimenter plus largement l'Ecologie industrielle en initiant une étude sur le métabolisme industriel au niveau régional, et en expérimentant des symbioses entre entreprises dans les zones d'activités économiques

Etudier les potentiels et expérimenter plus largement les circuits courts notamment dans la filière agroalimentaire

Tirer profit de l'expérience de l'Economie Sociale et Solidaire en matière d'innovation sociale et organisationnelle

**4.** La question de l'**adaptation au changement climatique** n'est quasiment pas abordée dans les Agendas 21. Les objectifs et les actions se concentrent sur des mesures d'atténuation. Il existe encore peu d'informations (ou dispersées), sur la vulnérabilité socioéconomique des territoires au regard des potentiels impacts économiques du changement climatique (îlot de chaleur, inondations, sécheresse). La démarche Agenda 21, grâce à sa capacité à décloisonner, peut également dans ce domaine à la confluence de l'aménagement, de l'économie, de l'environnement et du social, jouer un rôle déterminant.

Identifier les ressources (bibliographiques, chercheurs, bureaux d'études) en Ile-de-France spécialisées sur ces questions

Intégrer dans les PCET et les Agendas 21, les enjeux de l'adaptation et définir des actions prioritaires dans ce domaine en s'appuyant sur les études déjà faites notamment sur le risque inondation

Cartographier et analyser les facteurs de vulnérabilités socioéconomiques en Ile-de-France dans une vision prospective

Evaluer le coût des impacts du changement climatique pour justifier de la « rentabilité » des mesures de prévention

## **Annexe I : Liste des collectivités de l'échantillon**

La Région Ile-de-France

Le département de la Seine-Saint-Denis

La Communauté d'Agglomération de Plaine Commune

La Communauté d'Agglomération du Val d'Orge

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

La Communauté d'Agglomération de Grand Paris Seine-Ouest

La commune d'Aubervilliers

La commune de Noisy-le-Grand

La commune des Mureaux

La commune de Courbevoie

La commune de Savigny-le-Temple

Le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse

Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart

## Annexe II : Liste des personnes rencontrées

**Antoine Avignon**, chargé de mission Agenda 21 pour la commune d'Aubervilliers.

**Magali Bardou**, chargée de mission Agenda 21 à Plaine Commune.

**Stéphanie Beney**, chargée de mission Agenda 21 pour la commune de Noisy-le-Grand.

**Frédérique Dequiedt**, déléguée générale à l'écologie urbaine à Plaine Commune.

**Mickaël Evrard**, animateur du réseau Éco-Industries à Plaine Commune.

**Mélanie Goffi**, docteur en sciences économiques à l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et ancienne directrice d'Auxilia.

**Laura Kriepps**, chargée de projet Agenda 21 au Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

**Patrick Pasquier**, directeur du développement économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle à Grand Paris Seine Ouest.

**Cyril Peyroux**, responsable mission Agenda 21 à Grand Paris Seine Ouest.

**Danielle Sauterel**, chargée de mission Agenda 21 pour la Région Ile-de-France.

## Bibliographie

- Ademe, (2010). *Investissements d'Avenir. Action : Économie circulaire.*
- ADEME. (2012). *Les circuits courts alimentaires de proximité.* Les avis de l'ADEME.
- ARPE. (2002). *Le diagnostic territorial au regard du développement durable.*
- Boston Consulting Group, (2009). *Réflexions sur le portefeuille de mesures du Grenelle de l'Environnement.*
- Ayong Le Kama, A, (2012). *Economie de l'adaptation au changement climatique*
- Boyer, N. (2012). *Compétitivité durable des entreprises : les actions d'Orée pour la promotion de l'éco-conception et de l'écologie industrielle et territoriale.*
- Barles, S. (2004). *Mesurer la performance écologique des villes et territoires : le métabolisme de Paris et de l'Ile-de-France.* Laboratoire Théorie des Mutations Urbaines
- Brodhag. C. (2011). *Une nouvelle génération de stratégies de développement durable et d'agendas 21 locaux en soutien à l'économie verte.* Liaison Énergie-Francophonie, n°88-89
- Brulot, S. et Beaurain, C. (2009). *L'écologie industrielle comme processus de développement territorial : une lecture par la proximité.* Pour le CRIEF et le Groupe Dynamique de Proximité
- Centre Ressource du Développement Durable – CERDD. (2010). *Retour sur les travaux de l'édition 2009 de l'observatoire national des Agendas 21 locaux.*
- Centre d'analyse stratégique. (2011). *Les instruments économiques au service du climat.*
- Chapuy P. (2003). *Entreprises et développement durable –prospectives stratégiques des enjeux environnementaux.* Laboratoires d'investigation en Prospective, stratégie et organisation
- CIREDD. (2010). *Impact sur l'emploi de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> en Ile-de-France.*
- Commission Européenne, (2008). *Plan d'actions pour une consommation et une production durables et pour une politique industrielle durable*
- Commission européenne. (2011). *La contribution de la politique régionale à une croissance durable dans le contexte de la stratégie « Europe 2020 ».*
- Crifo et al. (2010). *L'économie verte et le rôle de l'industrie dans la croissance verte,* Rapport pour le cercle de l'industrie
- DRIEE. (2011). *Guide des aides vertes à l'usage des entreprises franciliennes.*
- DRIEE. (2005). *Environnement, entreprises et territoire : vers un développement durable.*
- Erkman, S. (2004). *L'écologie industrielle : une stratégie de développement.*
- ETD, (2011). *Volet social des agendas 21 et compétences des collectivités*
- Fondation Ellen MacArthur, (2010). *Vers une économie circulaire*
- Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme. (2010). *Vers quelle prospérité ? Le monde économique au cœur de la métamorphose.* Colloque
- Frischknecht, R. et al. (2003). *Métabolisme des activités économiques du canton de Genève – Phase 1.* Pour ESU et MANECO
- Greendustry, (2011). *Plan filière des éco-activités en Ile-de-France.* Présentation
- HSBC. (2009). *Building a green recovery.* Published for the United Nations Global Compact
- IAU, Groupe de travail n°4 « développement durable ». (2011). *Comment conjuguer efficacité économique, excellence sociale et impératif écologique ?* SRDEI.
- IAU, INSEE, et CRECI. (2012). *Chiffres Clés de la région Ile-de-France.*
- IAU. (2006). *Schéma régional de développement économique – Un diagnostic de l'économie en Ile-de-France (SRDE).*
- IAU. (2007). *Suivi permanent des structures, dispositifs et initiatives d'appui au développement économique en Ile-de-France.*
- IAU. (2010). *Les Industries des ENR en Ile-de-France : quel potentiel de développement ? Partie 1. L'industrie photovoltaïque.*
- IAU. (2011). *Les Industries des ENR en Ile-de-France : quel potentiel de développement ? Partie 2. L'industrie éolienne.*
- IAU (2011). *L'environnement en Ile-de-France, Mémento 2011.*
- Lazzeri Yvette (2006). *Les indicateurs territoriaux de développement durable Questionnements et expériences*
- Laurent, E. (2011). *Social-écologie.* Présentation à l'Université Paris Dauphine pour la Chaire Économie du Climat.
- Les notes d'ETD. (2010). *Agenda 21 et compétences.* ETD.
- Les notes d'ETD. (2011). *Volet social des agendas 21 et compétences des collectivités.* ETD.
- Communauté Urbaine du Grand Lyon Millénaire (2009). *Les agendas 21 locaux : bilan et perspectives en Europe et en France.*

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. (2010). *Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte*. Commissariat général au développement durable.

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. (2011). *Le référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux*.

Ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et du logement. (2007). *Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux - Cadre de référence*.

Ministère du développement durable, (2010). *Plan de mobilisation des territoires et des filières sur le développement des métiers de la croissance verte*. Synthèse des travaux des comités de filière

Nations Unies, (2011). *Pour une économie plus respectueuse de l'environnement : prise en compte de l'environnement dans le développement économique*. Septième conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable, (2009). *Économie et développement durable : quelles stratégies pour les territoires ?*

OCDE, Institut CDC. (2012). « *Circuits courts* » et modèles de développement territorial « *intégré* ». OCDE et CDC.

OCDE. (2011). *Villes et croissance verte : étude de cas Paris - Ile-de-France*.

Orée. *L'écologie industrielle et territoriale, un outil de développement économique durable*.

Région Ile-de-France. (2010). *Plan Régional pour le Climat. Livre Vert : état des lieux des enjeux climatiques*.

Service Cantonal de Gestion des Déchets, (2005). *Écologie industrielle à Genève*

Stiglitz, J. et al. (2009). *Mesures des performances économiques et du progrès social réexaminée : réflexion et vue d'ensemble des questions abordées*.

TEDDIF. (2011). *Le panorama 2010 des projets territoriaux de développement durable en Ile-de-France*.

TEDDIF. (2011). *Penser les agendas 21 de demain – Observation et bilan des agendas 21 locaux*.

TEDDIF. (2011). *Quelle prise en compte du développement économique dans les projets territoriaux de développement durable ? Un état des lieux*.

Union Européenne. *Développer le potentiel d'emplois d'une nouvelle économie durable*, (2011). Publié au Journal Officiel de l'Union

UNEP. (2011). *Towards a green economy: pathways to a sustainable development and poverty eradication*

Vandermotten C. et al. (2008). *Développement économique communal et articulations des échelles territoriales*. Territoires Wallons

Vivien F.-D.(2009) « *Les modèles économiques de soutenabilité et le changement climatique* », *les Économistes peuvent-ils sauver la planète ? Regards croisés sur l'économie* », La découverte, 2009.

Vivien, F.D. (2007). *Le développement soutenable*. La découverte, « Repères ».

## Quelques vidéos utiles

[Repenser le progrès : pour une économie circulaire. - YouTube](#)

Fondation Ellec Mac Arthur pour une Economie circulaire

[Story of Stuff, Full Version; How Things Work, About Stuff - YouTube](#)

Une vidéo didactique pour comprendre les enjeux de l'économie circulaire

[Tim Jackson's economic reality check - YouTube](#)

Une vision de la décroissance

[Où va le monde Monsieur Stiglitz ? | LeTransmuteur.Net](#)

6 heures d'entretiens exclusifs avec Joseph Eugene Stiglitz, le Prix Nobel d'économie 2001.

[Suren Erkman "Industrial Ecology" - YouTube](#)

Suren Erkman specialist of industrial ecology.

[Lille1.tv - La problématique du développement durable vingt ans après \(Colloque international\)](#)

Présentation par Christian Du Tertre des nouveaux modèles économiques et de leurs limites

